



**SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE CASINOS S.A.**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
31 OCTOBRE 2021

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

<b>SOMMAIRE</b>
-----------------

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL

RAPPORT UNIQUE DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS  
REGLEMENTES

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

<b>DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL</b>
---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

La Société a avisé ses commissaires aux comptes de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018, à partir de l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 inclus.

Fait à Paris, le 25/02/2022

Dominique Gortari  
Président Directeur Général

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

<b>RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES</b>
--

Les commissaires aux comptes de la société sont :

La SA JPA 7 rue Galilée 75116 Paris nommée par décision de l'Assemblée Générale du 6 juin 2018

La SARL AUDITEM 4 rue Plumet 75015 Paris nommée par décision de l'Assemblée Générale du 25 juin 2019

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

<b>INFORMATION CONCERNANT L'EMETTEUR</b>
--

Le capital de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS est détenu à hauteur de 81,21% par la SAS CASIGRANGI.

La SAS CASIGRANGI, filiale du GROUPE PHILIPPE GINESTET est la holding du Groupe de Casinos connu sous la dénomination « Stelsia Casino » qui détient les sociétés exploitant notamment les casinos de GRANVILLE, MEGEVE ET MIMIZAN.

CASIGRANGI a acquis le 21 décembre 2020, 79,37% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS.

CASIGRANGI a initié une offre publique d'achat au prix de 1,70€ l'action, entre les 29 avril et 12 mai 2021, et a acquis 179.384 actions.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

<p><b>LE RAPPORT UNIQUE DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021</b></p>
---

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## **I. FAITS MARQUANTS**

### **1.1. Crise sanitaire et impact du covid 19**

La crise sanitaire provoquée par l'épidémie de COVID-19 a contraint le Groupe à stopper l'ensemble de ses activités dès la fin de l'exercice précédent – à savoir le 29 octobre 2020 au plus tard – et à les maintenir fermées, sauf exceptions, jusqu'au 18 mai 2021 inclus. Cette période d'inexploitation représente donc environ 54% de l'exercice (soit 6.5 mois) contre 21% (soit 2.5 mois) sur l'exercice précédent.

Ce n'est qu'à partir du 19 mai que l'ensemble des Casinos français ont pu de nouveau ouvrir leurs portes en respectant le protocole progressif suivant.

A compter du 19 mai : ouverture des espaces machines à sous et jeux traditionnels électroniques dans le strict respect d'une jauge de visiteurs limitée à 35% de la capacité ERP et d'un couvre-feu fixé à 23h ;

Le 9 juin : réévaluation des jauges à hauteur de 50% de la capacité ERP, ouverture des jeux traditionnels et de la restauration ;

Le 30 juin : suppression des jauges remplacées par la présentation d'un pass-sanitaire valide et annulation du couvre-feu.

Cette longue période d'inexploitation combinée à l'impact significatif des mesures sanitaires sur la fréquentation des établissements, a provoqué un recul de 50% du chiffre d'affaires net consolidé du Groupe.

Face à cela, et à la poursuite de cette crise, le Groupe a eu recours autant que possible aux aides mises en place par le Gouvernement telles que le fond de solidarité, l'aide coûts fixes, l'activité partielle durant la période de fermeture et les autres mesures d'aide aux entreprises telles que les exonérations de charges patronales et aides au paiement des charges sociales etc.

Compte tenu des éléments suscités, de la situation de trésorerie du Groupe et de sa structure d'endettement, il est aujourd'hui en mesure d'assurer sa continuité d'exploitation dans le contexte actuel.

### **1.2. Transmissions universelles de patrimoines et liquidation intervenues sur l'exercice**

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2021, la Société Française de Casinos, associé unique de la SIHCT a approuvé la dissolution sans liquidation de celle-ci dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la SIHCT a ainsi été universellement transféré à son associé unique.

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2021, la Société Française de Casinos, associé unique de la société du casino de Bagnères de Luchon a approuvé la dissolution sans liquidation de celle-ci dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la société du casino de Bagnères de Luchon a ainsi été universellement transféré à son associé unique

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la SA 200% POKER et la désignation du liquidateur.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
 16 cours Albert 1er – 75008 PARIS  
 393 010 467 R.C.S. Paris

**II. ACTIVITE ET RESULTATS**

**2.1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE**

**2.1.1. Examen des comptes de bilan**

(en K€)	31.10.2021	31.10.2020
Actif Immobilisé	14.815	15.098
Créances	1.034	756
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.540</b>	<b>3.176</b>
Provisions pour risques et charges	1.559	1.722
Emprunt « PGE »	2.005	2.000
Autres dettes financières	2.363	2
Dettes fournisseurs	117	197
Dettes fiscales et sociales	114	251
Autres dettes	1.322	8.569
<b>Total du bilan à la clôture</b>	<b>16.018</b>	<b>15.918</b>

**2.1.2. Examen du chiffre d'affaires et des résultats**

(en K€)	31.10.2021	31.10.2020
Rémunération présidence et refacturations	243	576
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>243</b>	<b>576</b>
Autres achats et charges externes	514	588
Impôts & taxes	10	2
Traitements et salaires	262	533
Cotisations sociales et avantages sociaux	119	79
Dotations aux amortissements, provisions & transferts de charges	(19)	(6)
Autres charges	11	100
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(654)</b>	<b>(721)</b>
Résultat financier	5.752	-12.652
Résultat exceptionnel	135	95
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5.309</b>	<b>-13.285</b>

**LE RESULTAT D'EXPLOITATION**, après dotations aux amortissements sur immobilisations à hauteur de 64K€, dotations aux provisions sur actif circulant de 0K€, reprises de provisions pour risques et charges et transfert de charges pour un montant de 83K€, est négatif à hauteur de (654)K€ contre un résultat négatif de (721)K€ pour l'exercice précédent.

**LE RESULTAT FINANCIER** est positif à hauteur de 5.752K€, contre (12.652)K€ au 31 octobre 2020.

**LE RESULTAT EXCEPTIONNEL** est positif à hauteur de 135K€, contre un résultat positif de 95K€ au 31 octobre 2020.

**LE RESULTAT NET** de l'exercice clos le 31 octobre 2021 représente un bénéfice de 5.309K€ contre une perte de 13.285 K€ au 31 octobre 2020.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**2.1.3. Proposition d'affectation du résultat**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 5 309 315,09€ que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à Nouveau ».

**2.1.4. Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

**2.1.5. Tableau des résultats**

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

**2.1.6. Informations sur les délais de paiement**

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, vous trouverez ci-joint, un tableau récapitulatif du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, décomposé par dates d'échéance :

(en K€)	31.10.2021	31.10.2020
Solde des dettes à l'égard des fournisseurs	30	92
Décomposition selon les dates d'échéances :		
- Dettes à échoir entre 0 et 30 jours	33	8
- Dettes à échoir entre 30 et 60 jours		
- Dettes à échoir à plus de 60 jours		
- Dettes échues	-3	84

**2.1.7. Endettement financier net**

La situation financière de la Société au 31 octobre 2021 fait ressortir un taux d'endettement de 49% par rapport aux capitaux propres (4.203K€/8.540K€).

L'endettement financier net est calculé comme suit :

- Prêt Garantie par l'Etat à hauteur de 2.005K€
- Autres dettes financières : 2.363K€
- duquel est déduit le montant des disponibilités de 165K€.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
 16 cours Albert 1er – 75008 PARIS  
 393 010 467 R.C.S. Paris

**2.2. ACTIVITE ET RESULTATS DU GROUPE**

**2.2.1. Examen des comptes de bilan**

Nous allons maintenant vous présenter les principaux postes de l'actif et du passif au 31 octobre 2021 :

(en K€)	31.10.2021	31.10.2020
Goodwill	8.613	8.613
Immobilisations incorporelles et corporelles	5.849	7.431
<b>Actifs non courants</b>	<b>14.462</b>	<b>16.044</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.863	5.315
Autres actifs courants	1.641	1.002
<b>Actifs courants</b>	<b>6.692</b>	<b>6.609</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder		
<b>Capitaux propres</b>	<b>8.264</b>	<b>8.944</b>
<b>Passifs non courants</b>	<b>6.052</b>	<b>6.979</b>
Emprunts et dettes financières	3.141	3.368
Dettes fournisseurs	908	861
Dettes fiscales et sociales	2.325	1.955
Autres Passifs courants	70	369
<b>Passifs courants</b>	<b>6.838</b>	<b>6.730</b>
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente		
<b>Total du bilan à la clôture</b>	<b>21.154</b>	<b>22.653</b>

**2.2.2. Examen du chiffre d'affaires et des résultats**

LE CHIFFRE D'AFFAIRES BRUT de l'exercice clos le 31 octobre 2021 s'élève à 9.514 K€ contre 16.383 K€ pour l'exercice précédent.

(en K€)	31.10.2021	31.10.2020
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>9.514</b>	<b>16.383</b>
Prélèvements	(3.049)	(5.896)
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>6.465</b>	<b>10.487</b>
<b>Produit des activités ordinaires</b>	<b>7.659</b>	<b>10.519</b>
Achats consommés	(282)	(520)
Charges externes	(2.902)	(2.677)
Charges de personnel	(2.786)	(4.105)
Impôts & taxes	(210)	(374)
Dotations et provisions	(2.004)	(2.121)
Autres charges et produits opérationnels courants	(3)	(401)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(528)</b>	<b>322</b>
Autres charges (nettes de produits) opérationnelles non courantes	86	(14.523)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(442)</b>	<b>(14.201)</b>
Coût de l'endettement financier net	(58)	(43)
Résultat net d'impôts des activités en cours de cession	-	-
<b>Résultat net de la période</b>	<b>(664)</b>	<b>(14.310)</b>

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**LE RESULTAT OPERATIONNEL COURANT**, après dotations aux amortissements sur immobilisations et provisions à hauteur de 2.004K€ est négatif à hauteur de (528)K€, contre un résultat de 322K€ pour l'exercice précédent.

Après comptabilisation des produits opérationnels non courants **LE RESULTAT OPERATIONNEL** est négatif à hauteur de (442)K€, contre un résultat négatif de (14.201)K€ au 31 octobre 2020.

**LE RESULTAT NET DE LA PERIODE** est négatif à hauteur de (664)K€ contre un résultat négatif de (14.310)K€, au 31 octobre 2020.

**2.2.3. Endettement financier net du Groupe**

Au 31 octobre 2021, l'endettement financier net consolidé s'élève à 3.638 K€ et les capitaux propres consolidés s'élèvent à 11.761 K€.

Analyse de l'endettement financier net (en K€)	31.10.21	Moins d'1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>A. Trésorerie</b>	<b>4.863</b>					
B. Equivalents de trésorerie (détail)	-					
C. Titres de placement	-					
<b>D. Liquidités (A)+(B)+(C)</b>	<b>4.863</b>					
<b>E. Créances financières à court terme</b>	<b>-</b>					
F. Dettes bancaires à court terme (1)	89	-	-			
G. Part à moins d'1 an des dettes à moyen et long termes	611	-	-	611		
H. Autres dettes financières à court terme (2) (1)	2.537					
<b>I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H) (1)</b>	<b>3.237</b>					
<b>J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)</b>	<b>(1.626)</b>					
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	4.097				3.462	635
L. Obligations émises	-					
M. Autres emprunts à plus d'1 an (2)	1.167				1.167	
<b>N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)</b>	<b>5.264</b>					
<b>O. Endettement financier net (J)+(N) (1)</b>	<b>3.638</b>					

(1) Ces lignes ne sont renseignées que globalement, et non par échéance

(2) Les passifs actualisés du Casino de COLLIOURE dans le cadre de son Plan de Continuation ont été comptabilisés sur la ligne H pour la partie à moins d'un an et sur la ligne M pour la partie à plus d'un an.

(3) La créance de compte courant de la société FRAMELIRIS a été classée sur la ligne H

(4) Un crédit a été consenti par la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Prêt Garanti de l'État (PGE) le 05.06.2020 à la Société Française de Casinos d'un montant initial de 2.000 K€, il porte intérêt au taux annuel de 0,250%. Ce prêt est composé d'une durée de 5 ans avec une première échéance de remboursement en capital la deuxième année avec un TEG de 1.41%.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**2.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

**2.3.1 Renouveau de la DSP de CHATEL CASINO**

En date du 01/11/2021, la Délégation de Service Public du Casino de Châtel-Guyon a été renouvelée pour une durée de 10 années. A cette même date l'établissement a également obtenu le renouvellement de son autorisation d'exploitation des jeux pour une durée de 5 années.

**2.3.1. Crise sanitaire**

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 continue d'avoir des impacts significatifs sur l'activité du Groupe. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise, qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022. Les incidences de ces événements liés à une situation existante à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes. Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien, que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée, si nécessaire, à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêtés des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière du Groupe, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

**2.4. Évolution prévisible et perspectives d'avenir**

La crise sanitaire perdure et l'évolution des mesures continue de pénaliser le Groupe à travers, notamment :

- La fin de la gratuité des tests antigéniques et PCR depuis le 15 octobre 2021 ;
- La réduction de la validité desdits tests à 24h depuis le 29 novembre ;
- L'obligation de justifier des différents rappels vaccinaux ;
- La mise en place du pass-vaccinal à compter du 24 janvier 2021.

Dans ce cadre, le Groupe conserve l'ensemble des mesures utiles permettant de préserver ses équipes, ses clients et de limiter les conséquences économiques sur ses établissements.

**2.5. Activités en matière de recherche et développement**

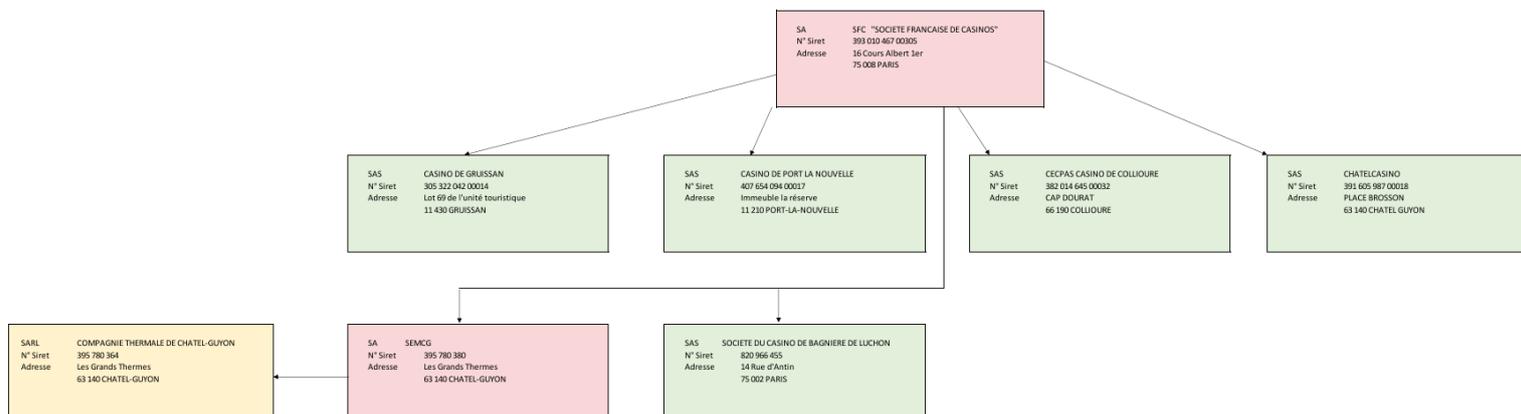
Ni la Société, ni notre Groupe, étant donné son activité d'établissement de jeux de casinos ne sont concernés par l'activité de recherche et de développement.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**III. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

**3.1. Activité des filiales et participations**

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.



**3.2. Prises de participation ou prises de contrôle**

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS a acquis au cours de l'exercice 5 actions de la SAS CHATEL CASINO et en détient ainsi 100% du capital.

**3.3. Participation des salariés au capital**

Au 31 octobre 2021, la société n'a pas de personnel salarié actionnaire.

**3.4. Rachat par la Société de ses propres actions**

Au cours de l'exercice, SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS n'a pas acquis ni vendu d'actions.

## IV. RISQUES

### **4.1. Risques liés à l'environnement économique général**

Le Groupe est présent principalement sur le marché des casinos et leurs activités périphériques (restauration principalement).

Ce marché est dépendant d'un certain nombre de facteurs, dont les changements comportementaux (en raison de facteurs économiques et socioculturels) et l'évolution de la conjoncture économique.

Les casinos et leurs activités périphériques sont plus particulièrement sensibles aux déplacements saisonniers et par voie de conséquence aux aléas climatiques et à la conjoncture touristique.

Dans un contexte de pandémie, les établissements du Groupe S.F.C. sont soumis aux fermetures réglementaires et aux conditions sanitaires d'autorisation de réouverture.

### **4.2. Risques concurrentiels**

Le Groupe subit la concurrence d'autres sociétés dont certaines peuvent disposer de ressources financières, humaines et technologiques supérieures aux siennes.

Pour les casinos, la concurrence que subit le Groupe est active et se compose d'une concurrence d'offres proposant des jeux à caractère ludique en contrepartie d'un gain (tels que la Française des Jeux et les courses hippiques), d'une concurrence de destination (tels que Monaco et Las Vegas) et, en ce qui concerne le Groupe, d'une concurrence d'établissements dans la mesure où la clientèle des machines à sous est principalement locale.

Ainsi, le Groupe considère que le Casino de Gruissan est en concurrence avec les casinos de Valras-Plage (Groupe Tranchant), situé dans l'Hérault, et de Port la Nouvelle (exploité par le Groupe) et, dans une moindre mesure, avec les casinos d'Alet-les-Bains (Groupe Omnium) et du Cap d'Agde (FFR).

Le Groupe considère que le Casino de Châtel Guyon est en concurrence avec le casino de Royat (Groupe Partouche) et, dans une moindre mesure, avec ceux de Nérès-les Bains (Groupe Tranchant) et Vichy (Groupe Partouche).

Le Groupe considère que le Casino de Port-la-Nouvelle est en concurrence avec le casino de Port Leucate (Groupe Circus) et le casino de Gruissan (exploité par le Groupe).

Le Groupe considère que le casino de Collioure est en concurrence avec les casinos d'Argelès (Groupe Joa), du Boulou (Groupe Joa), de Canet Plage (Groupe Joa), d'Amélie-les-Bains (indépendant) et de Saint Cyprien (Groupe Joa).

De plus, plus particulièrement pour les casinos, le Groupe risque de subir l'impact de nouvelles technologies ou manières de jouer, tels que le Poker et les paris hippiques/sportifs en ligne autorisés en France par la loi du 12 mai 2010. L'impact de cette nouvelle concurrence est pour le moment difficilement quantifiable mais ne semble pas être significatif sur la fréquentation des casinos du Groupe.

Un accroissement de ces différentes formes de concurrence pourrait avoir à terme un effet défavorable sur la fréquentation des casinos du Groupe.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**4.3. Risques liés aux activités du Groupe**

**4.3.1. Risque lié au marché des actions de la Société**

En raison du faible flottant, le marché des actions de la Société n'est pas liquide et il n'est pas possible de garantir qu'un marché liquide se développera ; dans une telle hypothèse, la liquidité et le cours des actions de la Société pourraient en être négativement affectés.

**4.3.2. Risques liés aux contrats de délégation du service public d'exploitation de casinos et des autorisations de jeux (casinos)**

Le Groupe exploite ses casinos dans un environnement très réglementé.

L'implantation d'un casino fait l'objet d'une convention de délégation de service public d'une durée maximum de 20 ans entre la commune et la société exploitant le casino aboutissant à la signature d'un cahier des charges à l'issue d'un appel d'offre initié par la commune d'implantation en application des articles L.1410-2, L.1410-3, L.1411-1 & du Code général des collectivités territoriales.

L'exploitant du casino doit également obtenir une autorisation d'exploitation de jeux délivrée par le ministre de l'Intérieur après avis consultatif de la Commission Supérieure des Jeux sur remise d'un dossier contenant notamment une enquête approfondie.

L'autorisation de jeux prend la forme d'un arrêté qui fixe le nombre de machines à sous et de jeux de table (roulette, boule, black jack, etc.) que le casino peut exploiter.

L'autorisation est d'une durée maximale de cinq années et elle est assortie de mesures de surveillance et de contrôle.

Le tableau ci-dessous présent, pour les casinos exploités par le Groupe, les dates de fin de la délégation et de renouvellement de l'autorisation de jeux.

Société	Commune	Jeux exploités	Activités autres liées au contrat	Date de fin de contrat	Date de renouvellement de l'autorisation des jeux
Casino de Gruissan	Gruissan	125 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	29.02.2032	28.02.2024
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23.11.2022	31.10.2022
Châtel casino	Châtel-Guyon	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31.10.2031	31.10.2026
Casino de Collioure	Collioure	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05.05.2023	05.05.2023

Les casinos exploités par le Groupe sont donc soumis à l'aléa du non-renouvellement à l'échéance de ces délégations et autorisations, même si jusqu'à ce jour les renouvellements ont été accordés.

Par ailleurs, le respect par les communes d'exploitation de la procédure d'appel d'offre, introduite par la loi Sapin, lors du renouvellement des contrats de délégation de service public, pourrait entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe lors de ces renouvellements et affecter négativement ses résultats.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Les cahiers des charges relatifs aux délégations de service public dans le cadre desquels le Groupe exploite les casinos ne peuvent être modifiés que par voie d'avenants négociés avec la commune d'exploitation, en sa qualité de déléguant. Étant donné les évolutions économiques, financières ou techniques auxquelles le Groupe pourrait être amené à faire face et les adaptations rapides qu'elles pourraient exiger, les spécificités liées au régime des délégations de service public sont susceptibles d'entraver sa faculté à s'adapter ou à adapter son exploitation, ce qui pourrait affecter négativement ses résultats.

En vertu des règles applicables aux contrats administratifs, les communes disposent à tout moment d'une faculté de résiliation unilatérale des délégations de service public pour motif d'intérêt général, sous le contrôle du juge.

En cas d'exercice de la faculté de résiliation, le Groupe aura droit à une indemnité également sous le contrôle du juge.

Les communes, en leur qualité de déléguant, pourraient également prononcer la déchéance de la délégation de même que le ministre de l'Intérieur pourrait ne pas renouveler les autorisations de jeux dans certains cas, notamment à la suite d'un manquement grave par le Groupe à ses obligations légales ou contractuelles et plus particulièrement au cahier des charges des contrats de délégation de service public.

#### **4.4. Risques règlementaires et juridiques**

Le Groupe ne se trouve pas dans une situation de dépendance technique ou commerciale à l'égard de sociétés extérieures, notamment de fournisseurs, sous-traitants ou clients.

#### **4.5. Risques liés aux litiges**

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Le montant des provisions pour litiges au 31 octobre 2021 s'élève à 44 K€. Ces provisions, concernent essentiellement des litiges prud'homaux.

#### **4.6. Risques liés aux évolutions règlementaires**

Comme dans tout secteur d'activité fortement réglementé, des modifications de réglementation applicables soit aux casinos, soit aux établissements recevant du public, au titre notamment des réglementations relatives à la sécurité des personnes, au maniement d'espèces et à la sécurité des convoyeurs de fonds, pourraient entraîner des dépenses supplémentaires pour le Groupe et en affecter négativement les résultats.

L'activité des casinos est notamment soumise à une fiscalité importante assise sur le « produit brut des jeux » (défini comme le volume d'affaire des jeux hors droits d'entrée et recettes diverses [vestiaires, etc.]) auquel sont appliqués un abattement légal de 25% et un abattement supplémentaire de 15% compensant les conséquences du passage à la taxation au réel.

Les casinos peuvent sous certaines conditions bénéficier d'un abattement supplémentaire de 5% maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5% au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Cette fiscalité est constituée de prélèvements au profit de l'Etat et de la commune d'exploitation, de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) et de la contribution sociale généralisée (CGS). Au titre de la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 31 octobre 2021, ces prélèvements ont représenté au total (3.049)K€ contre (5.896)K€ au titre de l'exercice précédent.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Une modification substantielle de ces prélèvements tout comme la création d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux casinos, pourraient affecter négativement les résultats du Groupe.

L'activité machines à sous des casinos est soumise à une obligation de redistribution minimum de 85% des mises des clients.

L'application de la loi Evin relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans les casinos du Groupe, son établissement hôtelier et ses restaurants, a eu à ce jour des conséquences financières défavorables, liées à la baisse de la fréquentation,

Il en est de même pour les contrôles d'identité à l'entrée des casinos, devenus obligatoires depuis la fin de l'année 2006.

La réglementation française récente autorisant le poker sur Internet et les paris en ligne pourrait conduire une partie de la clientèle à se déporter vers les jeux en ligne et, ainsi, avoir un impact négatif sur la fréquentation des casinos « en dur ».

#### **4.7. Risques industriels liés à l'environnement**

Les risques liés à l'environnement du fait des opérations du Groupe portent sur les éléments suivants : réserves de gaz installées dans ou à proximité des établissements hôteliers, pollution des sols par les eaux usées ou par une rupture de canalisations, pollution sanitaire des réseaux d'eau chaude et risques d'incendie.

L'administration et les équipes de direction et technique du Groupe effectuent des contrôles ayant pour objectif de prévenir ces risques.

Le Groupe estime que les risques industriels liés à l'environnement ne sont pas significatifs.

Les risques les plus fréquents sont couverts par les polices d'assurances multirisques industrielles et hôtelleries souscrites par le Groupe.

Il n'existe pas de provision spécifique couvrant les risques environnementaux.

#### **4.8. Risques liés aux actifs et passifs financiers**

##### **4.8.1. Risque de taux**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux.

De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le Groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31.10.2021	31.10.2020
Taux fixe	4.797	5.152
Taux variable	2.362	2.878
Taux 0% (dont passif plan de continuation)	1.342	1.333
	8.501	9.363
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)	-	-
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements		34
Sans garanties ni nantissement	8.501	9.329
	8.501	9.363

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Au 31 octobre 2021, une variation à la hausse de 1% des taux applicables à la part du montant de l'endettement financier du Groupe soumis à taux variable aurait un impact faible sur le résultat financier consolidé du Groupe.

Cet impact est marginal par rapport à la taille de la Société et ne constitue pas un facteur de risque majeur susceptible d'être signalé.

#### **4.8.2. Risque de change**

La totalité des revenus du Groupe sont libellés dans sa devise d'opération.

Les charges d'exploitation du Groupe sont essentiellement libellées dans la devise des revenus du Groupe et le recours à des fournisseurs étrangers pour lesquels les charges d'exploitation seraient libellées dans d'autres devises n'est pas significatif. Par conséquent, l'utilisation d'instruments de couverture de change n'est pas justifiée ni employée. Il n'existe pas de position ouverte de change susceptible de dégager un risque significatif.

#### **4.8.3. Risque actions**

La Société ne détient pas d'actions propres ni de portefeuille OPCVM actions.

#### **4.8.4. Risque de crédit**

SFC a provisionné des créances impayées pour leur totalité, correspondant aux risques qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, elle n'encourt pas de risque financier.

#### **4.8.5. Risque de liquidité - sûretés d'emprunt**

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

### **4.9. Gestion et couverture des risques**

#### **4.9.1. Gestion des risques**

La méthode de provisionnement et de comptabilisation des litiges est conforme aux règles comptables en vigueur. Les provisions pour litiges sont constituées si nécessaire dès la réception par le Groupe d'une assignation, en fonction de l'appréciation du risque faite en concertation avec les conseils externes du Groupe.

#### **4.9.2. Assurances**

Le Groupe a souscrit des polices d'assurance afin de couvrir les principaux risques susceptibles d'être assurés liés à son activité, sous réserve des franchises ou exclusions usuelles imposées par le marché.

Il n'existe pas de risques significatifs connus non assurés, ni de risques significatifs auto-assurés.

##### **4.9.2.1. Assurances couvrant les risques liés à l'exploitation des activités des casinos, de l'hôtellerie-restauration**

Le Groupe a souscrit des assurances multirisques industrielles et hôtelières pour l'activité de ses casinos, hôtels.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Cette assurance s'exerce en valeur à neuf, sur l'ensemble des biens meubles et immeubles pour les dommages directs (incendie, foudre, explosions, chute d'avion, choc de véhicule, tempêtes, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, bris de glace, vols de biens, vol de valeurs, risque électrique et bris de machines, autres périls, catastrophes naturelles). Elle garantit également, pour chaque établissement exploité, les pertes d'exploitation (à hauteur d'un maximum de douze mois du chiffre d'affaires réalisé par chaque établissement concerné par un ou plusieurs sinistres couverts par cette garantie), et, accessoirement, les pertes indirectes, et le recours des tiers.

La Société a souscrit des assurances responsabilité civile, défense pénale et recours, biens confiés et dommages, missions et flotte.

**4.9.2.2. Assurance responsabilité civile des mandataires sociaux**

Cette assurance garantit les dirigeants (de fait ou de droit), personnes physiques dont la responsabilité personnelle pourrait être mise en jeu dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

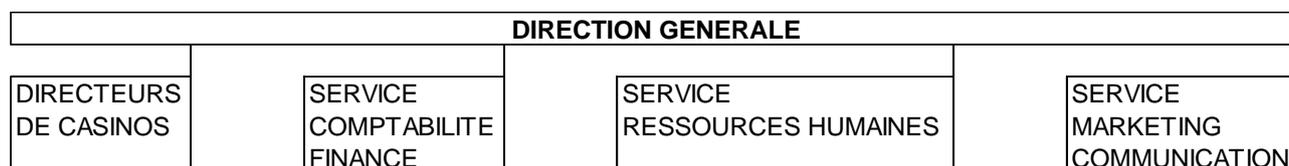
**V. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

La Société a mis au point des procédures de contrôle interne en vue de se donner en permanence et dans la mesure du possible, l'assurance raisonnable que :

- les opérations sont réalisées, sécurisées, optimisées et permettent ainsi à la Société d'atteindre ses objectifs de performance, de rentabilité et de protection de son patrimoine ;
- les informations comptables et financières sont fiables ;
- les lois, les réglementations et les directives des équipes dirigeantes sont respectées.

Cependant, bien que l'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et de son Groupe, en particulier dans les domaines comptable et financier, comme tout système de contrôle, celui-ci ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

L'organisation générale se présente comme suit :



Par ailleurs, la Société dispose de mandats sociaux dans l'ensemble de ses filiales, et est Présidente de toutes les sociétés exploitant un casino.

Par ailleurs, afin de répondre aux directives gouvernementales dans le cadre de la Lutte Anti-Blanchiment, le Groupe Société Française de Casinos a, depuis la prise de contrôle par CASIGRANGI, mis à jour et harmonisé ses procédures de la façon suivante :

- Formation de chacun des salariés dans les 90 jours suivant leurs prises de fonctions ;
- Dispensation de rappels annuels de formation en fonction du poste occupé et actualisé selon l'évolution réglementaire ;
- Evaluation de la bonne assimilation desdites formations/rappels ;
- Production d'attestations de formation initiale et de rappels puis mise à disposition de ces documents aux autorités compétentes ;
- Etablissement, dans chacun des Casinos, d'une cartographie des risques qui lui sont propres ;
- Rédaction d'un registre des procédures répondant à ces risques ;
- Centralisation par le Groupe d'un reporting de la reconnaissance des flux financiers ;
- Mise à disposition auprès des autorités compétentes d'un registre permettant d'identifier les clients ayant échangé plus de 2 000 € en caisse (liquide, carte bleu, chèque) ;

### **5.1. L'ACTIVITE CASINOTIERE**

#### **5.1.1. Méthodologie adoptée**

L'activité casinotière du Groupe est réalisée au sein de quatre casinos situés en France, qui comportent trois activités distinctes : l'animation, la restauration et le jeu.

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans un cadre extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvement des taxes par les Collectivités Publiques et de surveillance.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

L'arrêté d'application du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisations des jeux ;
- les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos ;
- les règles de fonctionnements des jeux ;
- la comptabilité et le prélèvement progressif ;
- la surveillance et le contrôle.

### **5.1.2. Principes et acteurs du contrôle interne**

#### **5.1.2.1. Analogie avec la réglementation des casinos**

Outre les données sommaires énoncées ci-dessus, la réglementation des casinos stipule qu'un casino doit être géré et contrôlé par un comité de direction composé d'un directeur responsable et de plusieurs membres du comité de direction.

Le dispositif décrit ci-après constitue un socle commun qui doit être appliqué par les directions des casinos et leurs filiales éventuelles. Celles-ci ont la responsabilité de le compléter, le cas échéant, par la mise en place de processus propres à chaque site.

#### **5.1.2.2. Des structures décentralisées**

Le Groupe est organisé de sorte que les filiales soient des structures décentralisées qui reposent sur la responsabilisation des dirigeants locaux.

Le choix du Groupe d'avoir une structure avec des responsabilités décentralisées et une autonomie accordée au niveau local a pour corollaire un contrôle rigoureux des opérations, qui doit couvrir l'ensemble des processus et l'ensemble des filiales.

Depuis l'exercice 2012-2013, un système reliant chacun des casinos avec le Groupe, permet à celle-ci de connaître à distance et en temps réel l'évolution du volume d'affaires de chaque casino.

#### **5.1.2.3. La réglementation**

En s'appuyant au maximum sur la réglementation des jeux et en respectant les processus proposés ou imposés par ces organismes de tutelle des casinos, le contrôle est assuré avec un degré de garantie important.

Des contrôles permanents sont réalisés avec la visite régulière du Représentant local de la Police des Jeux qui vise un livre d'observation permettant un auto-suivi. Celui-ci est renforcé par les contrôles réguliers des services de la Sous-direction des Courses et Jeux qui ont lieu dans chaque établissement en moyenne tous les deux ans.

En ce qui concerne les activités « hors-jeu » (restauration, hôtellerie, spectacles, ...), des contrôles périodiques sont également effectués, notamment par les autorités sanitaires et celles en charge du respect de la concurrence et de la répression des fraudes.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**5.1.2.4. Les budgets**

Les budgets de chaque exploitation sont arrêtés en concertation avec le siège, après avoir été examinés par la Direction Générale du Groupe, au plus tard dans le mois qui précède l'ouverture de chaque exercice.

Ceux-ci sont suffisamment détaillés pour que le contrôle de gestion effectué soit rigoureux et immédiat.

**5.2. LES SERVICES ADMINISTRATIFS**

**5.2.1. Élaboration et traitement de l'information comptable et financière**

Le service comptabilité et trésorerie a les objectifs suivants :

- Garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont établis en respect des normes, des règlements applicables et du principe de permanence des méthodes comptables et qu'ils donnent une image sincère de l'activité et de la situation de la Société et du Groupe ;
- Assurer la mise à disposition des informations financières sous une forme et dans des délais en permettant une utilisation efficace ;
- Définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière en respect du principe de séparation des tâches entre les ordonnateurs et les payeurs.

L'activité comptable du Groupe est assurée par le service comptabilité et financier qui est en charge de :

- la définition des règles comptables du Groupe et l'élaboration des états financiers consolidés avec l'aide d'un expert-comptable intervenant sur l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- la définition, avec l'aide d'un conseil fiscal, de la stratégie fiscale ;
- la coordination, avec les Commissaires aux Comptes, et la mise à disposition des informations utiles à l'exécution de leurs diligences.

**5.2.1.1. Organisation de la fonction comptable et financière**

La fonction comptable et financière de la Société est assurée par une équipe composée d'un Responsable Administratif et Financier encadrant plusieurs comptables expérimentés et un assistant comptable.

Les opérations de saisie comptable, gestion des immobilisations, déclarations fiscales, etc... sont réalisées sous la revue régulière d'un expert-comptable puis le contrôle des Commissaires aux Comptes et, le cas échéant, en collaboration avec des avocats.

Le groupe a centralisé l'ensemble de ces outils de gestion.

Cette centralisation permet :

- l'optimisation des moyens de production et de contrôle au sein de ses exploitations,
- une économie d'échelle substantielle,
- la concentration de l'expertise métier au service de l'exploitation.

**5.2.1.2. Systèmes comptable et RH, d'information et de reporting**

Les travaux comptables peuvent également être source de risques financiers, notamment dans le cadre des arrêtés comptables ou encore de l'évaluation des engagements hors bilan.

Les travaux comptables sont réalisés dans le cadre d'un système d'information homogène puis revue une première fois par un expert-comptable et contrôlé une seconde fois par un commissaire aux comptes.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Cette centralisation et ces deux niveaux de contrôle permettent d'avoir un fort niveau de garantie quant au respect des principes et normes comptables.

Dans cette organisation, la comptabilité utilise plusieurs logiciels :

- un logiciel de comptabilité standard paramétré en fonction des besoins et de la spécificité d'exploitation de l'entreprise ;
- un sous module dédié au traitement et au suivi des immobilisations qui s'intègre automatiquement en comptabilité.

- **La comptabilité générale**

La comptabilité générale a en charge les opérations et prévisions de trésorerie, les déclarations et rapprochements de T.V.A. sur les encaissements, les déclarations légales et fiscales, l'élaboration du bilan semestriel.

La comptabilité clients

Le poste clients correspond principalement à la facturation de la rémunération de SFC en qualité que Présidente de ses filiales ainsi que quelques refacturations réalisées avec des entités partenaires.

Le risque d'impayé étant quasi-inexistant, la Société n'a pas recours à l'affacturage.

La comptabilité fournisseurs

Après leur comptabilisation, les factures sont vérifiées par un rapprochement entre bons de commande et de livraison, validées par le responsable du service concerné à travers une signature et un BAP, avant de faire l'objet de règlement (deux fois par mois, le 15 et le 30).

La trésorerie

Les encaissements et décaissements font l'objet d'un suivi quotidien.

Tous les règlements s'effectuent principalement par virement à partir d'un état issu du logiciel comptable et intégré directement en banque deux fois par mois (le 15 et le 30).

Les immobilisations

Une fois par an, il est procédé à l'inventaire des immobilisations dans le cadre de l'établissement des comptes annuels. Cet inventaire consiste à rapprocher les immobilisations situées physiquement au siège et dans les filiales avec le listing informatique édité par le service comptabilité à partir du logiciel d'immobilisations.

La paie

La paie, ainsi que l'ensemble des obligations sociales et fiscales en résultant, est établie chaque mois par l'équipe centrale composée d'une Responsable de Ressources Humaines et d'une gestionnaire de paie sur la base des données remontées mensuellement par les Directions Générales des établissements et validées en cohérence par l'équipe Ressources Humaines.

La concordance entre ces informations et celles comptables est vérifiée régulièrement.

- **Les outils de suivi et de contrôle**

Les Direction d'Exploitation, en collaboration avec le Responsable Financier Groupe, établissent chaque année le budget des établissements dont ils ont la charge. Ce budget, une fois validé par la Direction Générale Groupe, est confronté chaque mois à la réalité des exploitations à travers un reporting détaillé.

Les écarts entre la prévision initiale et les résultats sont analysés et commentés.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Le budget

Il s'agit d'un outil de pilotage permettant d'analyser la performance des établissements dans les domaines commerciaux, humains et financiers. Les prévisions commerciales ainsi que la majorité des prévisions de dépenses sont établies par la Direction d'Exploitation. Seules certaines dépenses considérées comme nécessitant une certaine technicité financière sont modélisées par le service administratif et comptable sur la base des dépenses de l'exercice précédent et des événements raisonnablement déterminables avant d'être validées avec le responsable de chaque service.

La Direction Générale, après avis du Comité de Direction, valide l'ensemble du budget qui devient alors l'outil de référence pour le suivi des résultats à venir.

Le budget est ensuite diffusé, pour la partie qui lui est propre, sur chaque entité d'exploitation concernée.

Les reporting

Pour chaque entité d'exploitation, il est établi chaque mois deux reporting. L'un concernant la partie chiffre d'affaires l'autre reprenant un compte de résultat par SIG jusqu'à l'Excédent Brut d'Exploitation. Ces deux reporting sont analysés par rapport au budget et aux n-1 et n-2.

Le contrôle de gestion s'assure chaque mois que les données arrivées en comptabilité sont complètes.

Une projection en fin d'exercice est réactualisée en fonction d'éléments nouveaux survenus en cours de période et non encore enregistrés en comptabilité.

L'ensemble de l'information financière et comptable est vérifié semestriellement par les experts comptables puis les Commissaires aux Comptes.

**5.2.1.3. Procédures de production et de contrôle de l'information financière**

Constataion du chiffre d'affaires

Le service comptabilité produit mensuellement, le chiffre d'affaires cumulé du Groupe.

La comptabilisation de celui-ci est assurée par la centralisation du chiffre d'affaires réalisé par chaque entité puis transmis mensuellement par les différentes filiales au slot manager pour validation.

Procédures d'analyse et de contrôle

L'ensemble des postes du bilan et du compte de résultat est analysé par comparaison avec l'année précédente et tous les écarts significatifs sont justifiés dans le cadre du contrôle des risques de fraude et d'erreur.

Procédures d'arrêté des comptes

Chaque arrêté des comptes sociaux ou consolidés, tant annuels que semestriels, fait l'objet d'une présentation par le service comptabilité à la Direction Générale, ainsi que d'une analyse des postes d'inventaire. La constatation des provisions fait suite à une analyse précise des risques par étude auprès des services opérationnels et/ou fonctionnels concernés, du service juridique et, le cas échéant, de conseils externes.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

La direction financière, en collaboration avec un cabinet d'expertise comptable, organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'obtenir une consolidation fiable et cohérente. À cet effet, des procédures ont été mises en place et appliquées par les entités du Groupe pour chaque arrêté semestriel et annuel.

Ces procédures sont basées sur la remontée d'informations types et homogènes suivant un planning arrêté par la Société afin de faciliter leur traitement et leur intégration.

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé pour chacune des sociétés d'exploitation avec des comptes spécifiques et communes.

La consolidation des comptes est réalisée par l'expert-comptable en collaboration avec le Responsable Administratif et Financier sur la base des informations des comptes sociaux préalablement contrôlées par l'expert-comptable et auditées par les Commissaires aux Comptes.

Un suivi permanent sur l'évolution du référentiel de consolidation est effectué en interne et/ par le cabinet d'expertise comptable afin d'anticiper l'impact éventuel sur les comptes consolidés.

En finalité, les états financiers consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes de la société mère.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Les relations avec les Commissaires aux Comptes sont organisées comme suit :

- une réunion préalable à l'arrêté des comptes permet de convenir du calendrier et de l'organisation pour valider les grandes options comptables ;
- une réunion de synthèse, après l'arrêté, à laquelle participent le Président Directeur Général, permet de recueillir les remarques éventuelles des Commissaires aux Comptes sur les comptes provisoires de toutes les sociétés du Groupe et les comptes consolidés.

Les comptes sont ensuite présentés au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration en vue de leur arrêté.

#### Communication financière

Le Président Directeur Général est le principal intervenant dans la communication des informations financières au Marché.

L'agence de communication du Groupe est également habilitée à communiquer des informations financières.

Pour assurer la communication financière, sont à disposition les états financiers et comptables de l'ensemble des entités du Groupe, les documents émanant du service comptable, le cas échéant les rapports des filiales et de SFC, les Documents de Référence, les rapports d'activité, les communiqués de presse financiers.

Ces documents sont validés par les différents services et conseils concernés : juridique, ressources humaines, comptabilité, exploitation, ... puis l'ensemble est validé par la Direction Générale. Enfin, le Rapport Annuel est déposé auprès des services de l'AMF.

Toutes ces informations sont disponibles gratuitement à première demande. Pour diffuser cette information financière, les moyens utilisés sont Internet, le courrier électronique, le téléphone et le courrier postal.

L'information financière est également diffusée par voie d'avis financiers publiés dans un quotidien économique de diffusion nationale et de communiqués de presse également mis en ligne sur le site Internet de l'AMF et de la Société.

### **5.2.2. Le contrôle administratif et juridique**

Le contrôle administratif est assuré en interne par le Responsable Administratif et Financier.

Le contrôle juridique est assuré par des services externes : des avocats et conseils extérieurs sous le contrôle régulier des Commissaires aux Comptes.

#### **5.2.2.1. En matière opérationnelle**

Les risques identifiés sont analysés par le service administratif avec, le cas échéant, l'assistance de conseils externes.

Une procédure de validation systématique des projets de contrats par des avocats a été mise en place.

Des conseils extérieurs assurent une veille législative et réglementaire et centralisent :

- la gestion des litiges commerciaux et sociaux, ainsi que l'administration du personnel ;
- le traitement des questions liées à la propriété intellectuelle, aux baux, au droit des sociétés et au droit boursier ;
- si nécessaire les relations avec les instances représentatives du personnel, en qualité d'assistant de l'employeur.

#### **5.2.2.2. En matière d'assurances**

Les risques liés à l'activité de la Société sont présentés au IV du présent rapport.

Le contrôle est effectué au niveau du service administratif qui centralise la mise en œuvre et la gestion des couvertures.

Compte tenu de l'évolution des structures et des niveaux d'activité, un contrôle annuel de l'adéquation de la couverture de la Société est effectué avec le courtier d'assurance afin d'effectuer, le cas échéant, des révisions des polices en cours.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**VI. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE ET AUTRES  
CONVENTIONS**

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrit dans leur rapport spécial.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**VII. DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'Article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement au regard de l'Article 39-4 du même Code.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**VIII. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE**

Conformément aux dispositions de la loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives (dite Loi Warsmann) et de son décret d'application du 24 avril 2012, nous vous rendons compte des dispositions d'ordre social et environnemental de l'activité du Groupe SFC, ainsi que de ses engagements sociétaux en faveur du développement durable et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

**INFORMATIONS SOCIALES**

**8.1. Emploi**

**8.1.1. Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique**

Zone géographique	Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées		Région Auvergne-Rhône-Alpes		TOTAL	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Sexe						
Age						
Inférieur à 30 ans	6	9	8	4	14	13
Entre 31 et 40 ans	12	9	2	6	14	15
Entre 41 et 50 ans	16	12	5	2	21	14
Entre 51 et 60 ans	14	9	5	5	19	14
Supérieur à 60 ans	4	4	1	-	5	4
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>	<b>43</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>73</b>	<b>60</b>

**8.1.2. Embauches et licenciements**

Effectifs du groupe

Effectif inscrit	Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	TOTAL
31.octobre 2021	119	8	127
31 octobre 2020	130	9	139
31 octobre 2019	136	11	147
31octobre 2018	167	2	169

Embauches réalisées au cours de l'exercice 2020-2021

Contrats à durée indéterminée	Contrats à durée déterminée	TOTAL
11	19	30

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Licenciements réalisés, par motifs

	31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Inaptitude physique	1	3	0	0
Économique	0	0	0	2
Autres	10	10	48	12
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>48</b>	<b>14</b>

**8.1.3. Heures travaillées par la main d'œuvre extérieure à la Société (recours au travail temporaire)**

31 octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
2580	470	560	560

**8.1.4. Evolution des rémunérations**

Rémunérations mensuelles moyennes par catégories	31.octobre 2021	31 octobre 2020	31 octobre 2019	31 octobre 2018
Employés	1.680	1.660	1.693	1.647
Agents de maîtrise	2.028	2.028	1.718	2.174
Cadres	3.665	3.665	3.048	3.054

Évolution moyenne des augmentations	1 <sup>er</sup> novembre 2021	1 <sup>er</sup> novembre 2020	1 <sup>er</sup> novembre 2019
Employés	0,10%	1,25%	1,6%
Agents de maîtrise	0%	1,25%	1,6%
Cadres	0%	1,25%	1,6%

**8.2. Organisation du temps de travail et absentéisme**

Le Groupe distingue trois grandes catégories de travailleurs à temps plein :

- Les employés, agents de maîtrises et cadre dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures. Leur horaire hebdomadaire est de 35 heures
- Les cadres dits « autonomes » au forfait jours (217 jours)
- Les agents de maîtrises et les cadres, dont le temps de travail est géré par mois conclu en heures sauf pour le cadre dirigeant.

Nombre de salariés à temps partiel

Quotité de temps de travail	Nombre de salariés
Inférieur à 30 %	0
De 30 % à 49 %	0
De 50 % à 75 %	2
De 76 % à 99 %	1

Le siège social n'emploie plus de salarié depuis fin avril 2021.

Pour l'ensemble des Casinos :

L'absentéisme revêt différentes causes, certaines étant prévisibles, mais la majorité d'entre elles étant subies. Nous avons eu recours à des CDD de remplacement et à des entreprises de travail temporaire sur certains sites pour lequel le recrutement direct est difficile (confère les postes de la restauration).

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
 16 cours Albert 1er – 75008 PARIS  
 393 010 467 R.C.S. Paris

**8.3. Relations sociales et accords collectifs**

**8.3.1. Organisation du dialogue social**

Les procédures d'information du personnel du Groupe se font par :

- L'organisation de comité de direction et de réunion de service
- L'écoute active du personnel
- L'intermédiaire des délégués du personnel avec rédaction de procès-verbaux de réunion
- La mise en place de panneaux d'affichage
- La rédaction de notes de service et d'information
- Les entretiens individuels

**8.4. Santé et sécurité**

**8.4.1. Conditions de santé et de sécurité au travail**

Pour l'ensemble du Groupe, un Document Unique évaluation des risques est mis à jour chaque année. Le travail de nuit est indispensable pour l'exploitation des casinos du Groupe. Celui-ci mène une réflexion permanente pour améliorer les conditions de travail nocturne pour en limiter ou en supprimer les conséquences les plus néfastes.

**8.4.2. Accidents du travail (fréquences et gravités) et maladies professionnelles**

<b>Maladies professionnelles</b>			
<b>31 octobre 2021</b>	<b>31 octobre 2020</b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2018</b>
0	0	0	0
<b>Accidents du travail avec arrêt</b>			
<b>31 octobre 2021</b>	<b>31 octobre 2020</b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2017</b>
0	2	5	0
<b>Taux de fréquence</b>			
<b>31 octobre 2021</b>	<b>31 octobre 2020</b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2017</b>
NA	NA	NA	NA
<b>Taux de gravité</b>			
<b>31 octobre 2021</b>	<b>31 octobre 2020</b>	<b>31 octobre 2019</b>	<b>31 octobre 2018</b>
NA	NA	NA	NA

**8.4.3. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail, relatives :**

Le Groupe veille :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- au respect de la liberté syndicale
- au respect de la libre présentation aux élections des délégués du personnel.

**8.5. Formation**

**8.5.1. Politiques mises en œuvre en matière de formation**

Le Groupe organise des formations pour l'ensemble de ses salariés, ces formations portent sur des actions :

- d'adaptation au poste de travail
- liée à l'évolution des emplois ou au maintien dans l'emploi

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

- de développement des compétences
- liée à l'évolution des procédures de lutte contre le blanchiment d'argent (TRACFIN)
- du jeu responsable.

**8.5.2 Nombre d'heures de formation**

En raison du contexte sanitaire, les différents collaborateurs ont suivi des formations en interne sur le suivi des procédures obligatoires dans le respect de la réglementation des jeux.

**8.6. Egalité de traitement**

**8.6.1. Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Article du règlement intérieur traitant de l'égalité hommes / femmes.

**8.6.2. Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Le Groupe favorise les mesures prises dans le cadre de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées.

Sur l'ensemble du Groupe :

- 5 personnes sont reconnues travailleurs handicapés.
- Plusieurs casinos ont conclu un contrat avec une entreprise adaptée ex : fournitures de bureau

En matière de recrutement, il est difficile d'accorder des postes à des personnes handicapées car les demandes sont rares. De plus, les postes de Techniciens, Croupiers demandent de nombreuses heures debout.

**8.6.3. Politique de lutte contre les discriminations**

En termes de non-discrimination et de respect des minorités, le Groupe réaffirme son engagement à lutter contre toute forme de discrimination ainsi que sa volonté de respecter la diversité, l'égalité des chances et l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion des travailleurs handicapés ou l'origine (ethnique, nationale, culturelle, religieuse, etc.).

En effet, le Groupe, depuis son origine, a toujours pris position en faveur de la lutte contre toutes les formes de discrimination à l'embauche qui constitue le fondement de ses pratiques de recrutement en s'appuyant tout simplement sur la loi.

**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**8.7. Politique générale en matière environnemental**

**8.7.1. Organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales (et le cas échéant démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement)**

Afin de prendre en compte les questions environnementales, le Groupe a mis en place plusieurs dispositions :

- Réduction de consommation d'eau
- Recyclage des cartouches d'encre
- Ampoules basses consommations et LED
- Réduction nuisance sonore (concerts)
- Information du personnel sur la gestion des déchets
- Réduction des consommables (papier, encre, ...)
- Recyclage des huiles usagées.

**8.7.2. Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement**

Le Groupe s'engage à :

- Au tri-sélectif
- Récupérer des huiles usagées

**8.7.3. Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions**

L'ensemble des casinos du Groupe s'engagent à récupérer des huiles usagées.

**8.7.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement**

Néant

**8.8. Pollution et gestion des déchets**

**8.8.1. Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement**

Néant

**8.8.2. Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets**

L'ensemble des casinos du Groupe disposent de poubelles de tri-sélectif.

**8.8.3. Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Afin de prendre en compte les nuisances sonores et de toutes autres formes de pollution, le Groupe a mis en place :

- L'utilisation des sonomètres
- Les études d'impact en relation avec les Préfectures
- Les limiteurs de bruit

**8.9. Utilisation durable des ressources**

**8.9.1. Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Néant

**8.9.2. Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation**

En matière de restauration, le Groupe, optimise l'utilisation des emballages. La gestion des stocks et des déchets alimentaires est rigoureuse.

En matière de fournitures administratives, le Groupe limite l'usage de papier et privilège des impressions en noir et blanc.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**8.9.3. Consommation d'énergie, mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables**

Afin de contrôler sa consommation d'énergie, le Groupe a mis en place :

- L'équipement progressif des éclairages par LED
- De nouvelles technologies liées aux chauffages et à la climatisation qui améliorent leur rendement et réduise la consommation d'énergie

**8.9.4. Utilisation des sols**

Néant

**8.10. Changement climatique**

**8.10.1. Rejets de gaz à effet de serre**

Néant

**8.10.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique**

Néant

**8.11. Protection de la biodiversité**

**8.11.1. Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité**

Néant

**INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIETAUX EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**8.12. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société**

**8.12.1. En matière d'emploi et de développement régional**

Le Groupe :

- Privilégie les fournisseurs locaux

**8.12.2. Sur les populations riveraines ou locales**

Néant

**8.13. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société**

**8.13.1. Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations**

- Echanges et dialogue avec les associations locales

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**8.13.2. Actions de partenariat ou de mécénat**

Le Groupe privilégie :

- Les actions de mécénat avec les associations locales
- Le sponsoring d'associations locales
- La participation à la vie de la commune
- Les partenariats avec les Gendarmerie et les Pompiers

**8.14. Sous-traitance et fournisseurs**

**8.14.1. Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux**

- Privilégie les fournisseurs locaux ou régionaux

**8.14.2. Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité social et environnementale**

Néant

**8.15. Loyauté des pratiques**

**8.15.1. Actions engagées pour prévenir la corruption**

Le Groupe effectue une sensibilisation systématique aux procédures TRACFIN (cf. chapitre 5.1)

**8.15.2. Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs**

Les casinos du Groupe SFC mettent à la disposition de leur clientèle des informations relatives aux dangers du jeu.

Le contrôle de l'identité des personnes à l'entrée des casinos permet d'éviter que les joueurs sous le coup d'une interdiction de jouer puissent accéder aux casinos.

**8.15. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme**

Néant

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**IX. LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

En application de l'article L225-37 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 18 juillet 2017, le présent rapport a été élaboré en tenant compte de travaux du Conseil d'administration et du comité d'audit.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'administration du 18/02/2022 il rend notamment compte des travaux du conseil d'administration et détaille notamment les éléments de rémunération du Président Directeur Général.

**9.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux (Art. L.225-102-1 al. 4 du Code de Commerce)**

**Monsieur Dominique GORTARI**, Président Directeur Général, nommé par décision du conseil d'administration du 21 décembre 2020, Administrateur coopté par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2020. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021 son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2022. Il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date d'arrêté des comptes :

Nom des sociétés	Fonction
SA 200% Poker	Liquidateur
SA Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon - SEMCG	Président Directeur Général et Administrateur
SAS Chatel Casino	Représentant de SFC (Présidente)
SAS Société du Casino de Gruissan	Représentant de SFC (Présidente)
SAS Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Représentant de SFC (Présidente)
SAS CECPAS Casino de Collioure	Représentant de SFC (Présidente Administrateur
SARL Compagnie Thermale	Gérant
SAS Société Nouvelle du Casino Club de Granville	Représentant de CASIGRANGI (Présidente)
EURL Hôtel des Bains	Gérant
SAS CASIGIMI	Représentant de CASIGRANGI (Présidente)
SAS CASIMEGI	Représentant de CASIGRANGI (Présidente)
SAS CASIGRANGI	Représentant de DOFA (Présidente)
SARL DOFA	Gérant
EURL TXOGOR	Gérant
SCI CHAMAQUE	Associé

Autres fonctions exercées par Monsieur Dominique GORTARI dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :  
 Néant.

**Madame BELLINO**, Administratrice cooptée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2020. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021 son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2021. Elle détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date d'arrêté des comptes :

Nom des sociétés	Fonction
EURL GILA DEVELOPPEMENT	Gérante
EURL MIPA	Gérante
SA GILA	PDG
SA GINESTET INVESTISSEMENTS SERVICES	PDG
SARL CHÂTEAU DE SAINT SYLVESTRE	Gérante

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

SAS GICA	PDG
SAS GLV	PDG
SAS MARKETLUCK	Gérante
SAS SFC	Administrateur
SCI BAT VARENNES	Gérante
SCI BRET-MIRVILLE	Gérante
SCI CHÂTEAU LALANDE	Gérante
SCI GIMI AUTUN	Gérante
SCI GIMI BOUFFERE	Gérante
SCI GIMI DOMERAT	Gérante
SCI GIMI FONTENAY	Gérante
SCI GIMI GAL VIERZON	Gérante
SCI GIMI LA GUYARDERIE	Gérante
SCI GIMI PERRIGNY	Gérante
SCI GIMI SAINTES	Gérante
SCI GIMI VARENNES VAUZELLES	Gérante
SCI GIMI VIERZON	Gérante
SCI MAG RIOM (IMMOROL)	Gérante
SCI POULFANC 4	Gérante

**Madame Julie HUMBERT** Administratrice cooptée par le Conseil d'Administration du 20 décembre 2020. Cette cooptation a été ratifiée par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021 son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2021. Elle détient 1 actions.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date d'arrêté des comptes :

Nom des sociétés	Fonction
n/a	n/a

**Monsieur Frantz TAITTINGER**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021. Son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2023. Au 31 octobre 2020, il détient 1 action.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date d'arrêté des comptes :

Nom des sociétés	Fonction
SAS PARIS HOTEL SAINT GERMAIN BERNARDINS	Directeur général
SASU HOTEL SQUARE MONGE BERNARDINS	Directeur Général
SAS PARIS HOTEL ASSET MANAGEMENT	Directeur Général délégué
DFT CONSEIL ET INVESTISSEMENT	Directeur Général
SCI PARIS MOLOSMES	Gérant
SCI PIXERICOURT	Gérant
SCI MONTPARNASSE 132	Gérant
SCI MAG IMMOBILIER	Gérant

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**Monsieur Luc LEBORGNE**, Administrateur nommé par l'Assemblée Générale du 21 juin 2021. Son mandat vient à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 octobre 2023.  
 Monsieur Luc LEBORGNE, détient 1 action au 31 octobre 2021.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés à la date d'arrêté des comptes :

Nom des sociétés	Fonction
A3LP SAS (418662755)	Président
VIKINGS SAS (343123667)	Directeur Général Délégué
SOGAD SAS (493653059)	Directeur Général
VIKINGS CASINOS SAS (423573401)	Directeur Général
SECB SA (433081429)	Administrateur – Directeur Général Délégué
Société d'Exploitation du Casino de Bourbon l'Archambault SAS (412973711)	Directeur Général
Société d'Exploitation du Casino de Bourbon Lancy SAS (440516490)	Directeur Général
Société d'Exploitation du Casino de Castera Verduzan SAS (423712223)	Directeur Général
Société d'Exploitation du Casino d'Houlgate SAS (326941465)	Directeur Général
Société d'Exploitation du Casino de Bussang SAS (478915374)	Directeur Général
SA du Casino de VITTEL (825650229)	Administrateur – PCA
Société d'Exploitation du Casino de Fort Mahon Plage SAS (523229565)	Directeur Général
Société d'Exploitation du Casino de Sanary sur Mer SAS (524125036)	Directeur Général Délégué
Société d'Exploitation du Casino de Fréjus SAS (533913497)	Directeur Général
SAS CASINO DES ATLANTES (423573401)	Directeur Général
Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Barbazan (877532473)	Directeur Général
LFF ENTERTAINMENT SAS (899831382)	Directeur Général
SCI DU MUSEE LANNELONGUE (423755560)	Gérant
SAS SHCV (498381953)	Rep. CASINO DE VITTEL Président

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
 Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
 16 cours Albert 1er – 75008 PARIS  
 393 010 467 R.C.S. Paris

Autres fonctions exercées par Monsieur Luc LEBORGNE dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Chaque administrateur en fonction est en règle au regard des dispositions relatives au cumul des mandats et les vérifications nécessaires sont effectuées périodiquement.

**9.2. Rémunérations des mandataires (art. L.225-102-1 du Code de Commerce)**

Au titre de l'exercice 2021, les rémunérations des organes d'administration s'établissent comme suit :

	31.10.2021			31.10.2020		
	Rem. brutes	Charges sociales	Total	Rem. brutes	Charges sociales	Total
Jetons de présence				100	30	130
<b>Total</b>				<b>100</b>	<b>30</b>	<b>130</b>

Aucun prêt ou garantie n'a été accordé aux dirigeants.

En application des dispositions des articles L.225-37-2 et suivants du Code de commerce, les tableaux ci-dessous indiquent, par mandataire, le montant des rémunérations, des avantages de toute nature versés au cours de l'exercice à chacun des mandataires sociaux, y compris, le cas échéant, sous forme d'attributions de titres de capital ou donnant accès au capital ou de titres de créances ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

Ils indiquent également, le cas échéant, les engagements de toutes natures pris par la société à leur bénéfice, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leur fonction ou postérieurement à celles-ci.

Cette information porte sur les rémunérations et avantages versés tant par la société elle-même que par les sociétés contrôlées par elle au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce, ou par la société qui contrôle au sens du même article la société dans laquelle le mandat est exercé. Il s'agit de montants bruts avant impôt sur le revenu.

(en K€)	Dominique GORTARI Président Directeur Général			
	31.10.2021		31.10.2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Dominique GORTARI		X		X		X		X

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Monsieur Dominique GORTARI ne perçoit aucune rémunération de la part de la Société au titre de son mandat de Président Directeur Général.

### **9.3. Composition et préparation des travaux du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la Société, qui sont mises en œuvre sous le contrôle du Président Directeur Général. Il désigne le Président Directeur Général et fixe sa rémunération. Il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie. Il procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Outre les domaines où le Conseil d'administration est, en application de la loi, appelé à donner son approbation préalable sont soumis à son autorisation préalable, y compris pour la direction générale, à titre interne et sans que cette limitation de pouvoir soit opposable aux tiers, toutes opérations d'investissements ou de désinvestissements significatifs, toutes opérations d'emprunt, significative, toutes les opérations de croissance externe

Le Conseil d'Administration n'a pas jugé opportun de créer des comités autres que le Comité d'Audit sans toutefois s'interdire, pour des besoins ponctuels, de mettre en place, avec la Direction Générale et certains membres, des équipes de réflexion sur des sujets précis.

#### **9.3.1. Composition du Conseil d'Administration**

Afin de vous rendre compte du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, je vous précise que notre Conseil comprend deux femmes et trois hommes, soit 40% de femmes. Nous sommes en conformité avec la loi n° 2011-103, article 5-II, du 27 janvier 2011 et au code AFEP / MEDEF.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à trois ans.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au minimum. Tous les administrateurs sont propriétaires d'un nombre au moins égal à ce seuil.

Le Conseil d'Administration est à la date du 31 octobre 2021, composé de six membres.

Le Conseil compte deux administrateurs qui peuvent être considérés comme ayant le statut d'administrateur indépendant, Messieurs Frantz TAITTINGER et Luc LEBORGNE.

Est considéré comme administrateur indépendant, un administrateur qui :

- n'a pas été au cours des cinq années précédentes (i) salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société; (ii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la SFMC consolide ; (iii) salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou d'une société consolidée par la Société ;
- n'est pas dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- n'est pas client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société
- n'a pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- n'a pas été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**9.3.2. Règlement intérieur**

Le Conseil d'Administration, dans sa réunion du 2 juillet 2013, a adopté un règlement intérieur.

**9.3.3. Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 6 fois.

Le taux de participation a été de de 100 % pour toutes les réunions, tous les administrateurs étant présents ou représentés

L'agenda du Conseil d'Administration a été le suivant :

- 21 décembre 2020
- 26 mars 2021
- 29 mars 2021
- 1<sup>er</sup> avril 2021
- 22 juin 2021
- 29 juillet 2021

**9.3.4. Convocations des administrateurs**

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs sont convoqués par tous moyens, par écrit ou oralement. Les convocations précisent l'ordre du jour de la réunion.

En application des dispositions de l'article L.225-238 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes semestriels et les comptes annuels.

**9.3.5. Information des administrateurs**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués suffisamment tôt avant les réunions du Conseil d'Administration pour leur permettre de se préparer à celles-ci.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société.

**9.3.6. Tenue des réunions**

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social mais peuvent se tenir, conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts, en tout autre endroit en France ou hors de France.

L'ordre du jour est présenté par le Président et les points qui le composent sont abordés successivement.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**9.3.7. Analyse de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 octobre**

**2021**

Le Conseil d'Administration n'a pas procédé, au cours de l'exercice, à la mesure quantifiée de son efficacité et n'a, en conséquence, fait référence à aucun des référentiels utilisés classiquement en la matière. Il a estimé qu'il n'était pas nécessaire d'y procéder.

Il s'est cependant penché sur l'analyse de son activité et estime qu'il a au cours de l'exercice apporté un concours utile à de nombreuses prises de décision.

Il est par ailleurs convaincu qu'il a, par son action et le suivi qu'il a apporté aux actions de la Direction Générale en matière d'optimisation des procédures administratives et financières et de maîtrise des frais généraux, contribué de façon non négligeable à l'efficience de la bonne gouvernance de la Société.

**9.3.8. Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux administrateurs.

**9.4. Le Comité d'Audit**

**9.4.1. Composition du Comité d'Audit**

Au 31 octobre 2021, le Comité d'Audit est composé de trois membres :

- Madame Julie HUMBERT, Membre du Comité d'Audit, Présidente du Comité d'Audit ;
- Monsieur Frantz TAITTINGER, Membre du Comité d'Audit ;
- Monsieur Luc LEBORGNE Membre du Comité d'Audit.

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Ils ne sont pas rémunérés.

**9.4.2. Rôle du Comité d'Audit**

Le Comité d'Audit a pour mission :

- l'examen des comptes soumis au Conseil d'Administration,
- l'assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- la vérification de la situation de la trésorerie de la Société et de ses filiales,
- la vérification des procédures de contrôle de gestion interne et du respect des règles de gouvernance.

Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée à l'Assemblée Générale.

A l'issue de chacune de ses réunions, le Comité d'Audit transmet au Président Directeur Général de la Société, par tous moyens, ses observations sur les comptes qui lui ont été soumis.

**9.5.3. Fréquence des réunions**

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité d'Audit s'est réuni deux fois :

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**Le 29 mars 2021 :**

- Examen de l'activité de la société et des comptes annuels, sociaux et consolidés, au 31 octobre 2020 ;
- Examen des conclusions des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes ;
- Questions diverses.

**Le 29 juillet 2021 :**

- Examen de l'activité de la société et des comptes semestriels consolidés, au 30 avril 2021 ;
- Examen des conclusions des Commissaires aux Comptes sur lesdits comptes ;
- Questions diverses.

#### **9.5.4. Convocation des membres du Comité d'Audit**

Les membres du Comité d'Audit sont convoqués par le Président du Comité.

Les Commissaires aux Comptes, le Président Directeur Général, et le Directeur Administratif et Financier de la Société sont convoqués aux réunions du Comité qui examinent les comptes semestriels et les comptes annuels.

#### **9.5.5. Information des membres du Comité d'Audit**

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des membres du Comité d'Audit leur sont communiqués avant la réunion.

#### **9.5.6. Tenue des réunions**

Les réunions du Comité d'Audit se tiennent au siège social ou en tout autre endroit en France ou hors de France.

#### **9.5.7. Procès-verbaux des réunions**

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux membres du Comité.

### **9.6. Pouvoirs du Président Directeur Général et du Directeur Général**

#### **9.6.1. Pouvoirs du Président Directeur Général**

Au cours de l'exercice 2020-2021, la société a fonctionné sous le régime de l'association des fonctions de Président et de Directeur Général dans la suite du Conseil d'Administration du 21 décembre 2020 qui a nommé Monsieur Dominique GORTARI Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément au Conseil d'Administration et aux assemblées d'actionnaires. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Président Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers sût que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Président Directeur Général est autorisé à consentir des délégations ou substitutions de pouvoirs.

De plus, en qualité de Président du Conseil d'Administration, il a pour fonction d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'Administration. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'est assuré que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

Il représente la Société dans ses relations de haut niveau, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), des pouvoirs publics et des partenaires.

**9.7. Conventions visées à l'article L.225-37-4 deuxième alinéa du Code de commerce**

Les conventions visées par cet article sont des conventions, autres que des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, qui seraient intervenues directement ou par personne interposée, entre d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et d'autre part une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

**9.7.1. Convention**

Néant

**9.8. Délégation en cours**

- L'assemblée générale extraordinaire lors de sa réunion du 21 juin 2021 a donnée délégation au conseil pour :
  - pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée ;
  - pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public autre que celle visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;
  - pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier ;
  - pour une durée de vingt-six mois, en cas d'émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la Société par an ;
  - pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
  - pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes au sens de l'article L. 225-138 du Code de commerce : investisseurs du domaine des casinos, partenaires stratégiques, commerciaux ou financiers ;

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

- pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances destinés à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société ;

**9.9. Modalités relatives à la participation des actionnaires aux Assemblées Générales**

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales sont celles définies par la loi et les statuts. Les statuts peuvent être consultés au siège social de la Société.

❧

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif de leur gestion à votre Président et aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021, ainsi qu'au Commissaire aux Comptes pour l'accomplissement de sa mission qu'il vous relate dans son rapport général.

Nous vous invitons, après lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions soumises à votre vote.

**Fait à Paris, le 25/02/2022**

**Le Président Directeur Général**

**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**  
Société Anonyme au capital de 11.763.605,70 €  
**16 cours Albert 1er – 75008 PARIS**  
**393 010 467 R.C.S. Paris**

**Annexe**

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE  
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	31.10.2021	31.10.2020	31.10.2019	31.10.2018	31.10.2017
<b>I – Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	11 763 605,70 €	11 763 605,70 €	11 763 605,70 €	11 763 605,70 €	11 763 605,70 €
Nombre d'actions ordinaires	5 092 470	5 092 470	5 092 470	5 092 470	5 092 470
Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
<b>II – Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	243 246 €	576 306 €	581 317 €	970 080 €	861 751 €
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 131 453 €	(13 278 676) €	7 119 526 €	(969 111) €	(1 186 404) €
Impôts sur les bénéfices	76 900 €	(6 106) €	905 105 €	0 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	5 309 315 €	(13 284 782) €	6 214 420 €	(865 970) €	(769 045) €
Résultat distribué	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>III – Résultats par action</b>					
Résultat avant impôts et participation des salariés, amortissements et provisions	1.01 €	(2.61) €	0,92 €	(0,19) €	(0,23) €
Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	1.04 €	(2.61) €	1,22 €	(0,17) €	(0,15) €
Dividende attribué à chaque action		0 €	0 €	0 €	0 €
<b>IV - Personnel</b>					
Effectif moyen de l'exercice	1	4	4	3	6
Montant de la masse salariale	262 012 €	533 514 €	449 795 €	612 566 €	319 684 €
Cotisations sociales et avantages sociaux	118 867 €	79 504 €	229 043 €	214 469 €	153 056 €

**JPA**  
7 rue Galilée  
75116 PARIS

**AUDITEM**  
4 rue Plumet  
75015 PARIS

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

Exercice clos le 31 octobre 2021

## **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 Euros  
Siège social : 16 Cours Albert 1er  
75008 PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**Exercice clos le 31 octobre 2021**

Aux actionnaires de la Société Française de Casinos,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### **Fondement de l'opinion**

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6.6.2 « Changement de méthode » de l'annexe des comptes consolidés concernant l'application de l'avis de l'IFRIC sur les indemnités de départ à la retraite.

## **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### 1. Évaluation des goodwill

#### - Risque identifié :

Au 31 octobre 2021, la valeur des goodwill s'élève à 8.613 M€ pour un total bilan de 21.154 M€. Ces goodwill correspondent aux écarts constatés entre le coût d'acquisition des titres des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation et la part de votre groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et des passifs relatifs à ces sociétés, tels que détaillés en note 6.6.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités et les hypothèses décrites dans les notes 6.6.5.2 et 6.6.6.1 de l'annexe aux comptes consolidés conduisant, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente, et la valeur d'utilité.

Les tests de dépréciation effectués par la direction sur les goodwill de chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies par votre société intègrent une part importante de jugements et d'hypothèses, portant notamment sur :

- les flux de trésorerie futurs ;
- les taux d'actualisation (CMPC) et les taux de croissance à long terme utilisés pour la projection de ces flux ;
- le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux.

En conséquence, une variation dans ces hypothèses est susceptible de modifier la valeur recouvrable de ces goodwill.

Nous avons donc considéré que les goodwill constituaient un point clé de l'audit.

- Notre réponse :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par votre groupe dans le cadre des tests de dépréciation.

Nous avons obtenu les derniers plans stratégiques de la direction ainsi que les tests de dépréciation de chacune des UGT. Sur la base de ces informations, nous avons réalisé les procédures suivantes :

- Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
  - la détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes,
  - le renouvellement des DSP et des autorisations de jeux,
  - le taux de croissance à long terme de ces flux ;
- Nous avons apprécié les taux d'actualisation retenus (CPMC) dans leurs différentes composantes ;
- Nous avons obtenu et examiné les analyses de sensibilité effectuées par la direction ;
- Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité pour vérifier que seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait entraîner la comptabilisation d'une dépréciation significative des goodwills ;
- Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes IV et V de l'annexe aux comptes consolidés.

## 2. Reconnaissance du revenu

- Risque identifié :

Le chiffre d'affaires a atteint, pour l'exercice clos le 31 octobre 2021, 9.514 M€ (contre 16.383 M€ en 2020). Il est constitué du produit brut des jeux, du chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe.

Comme indiqué dans la note 6.6.6.15 de l'annexe aux comptes consolidés :

- Le produit brut des jeux (PBJ) correspond aux sommes mises moins les sommes redistribuées aux joueurs ;
- Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement

de l'Etat fixe et progressif, ainsi que la CRDS et la CSG assises sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs ;

- Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus (hôtellerie, restauration).

Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et les risques associés à la manipulation des espèces et des jetons.

- Notre réponse :

Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne mis en place par le groupe dans chacune de ses exploitations ainsi que des contrôles de substance, sur les comptes en eux-mêmes.

Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur les procédures d'inventaire physique des espèces (caisses), plaques et jetons mises en place dans chacune des exploitations contrôlées par le groupe, ainsi que sur les procédures de sécurité (contrôle aux entrées, dispositif de surveillance). Nous avons examiné les procédures mises en œuvre et évalué leur efficacité.

Nos contrôles de substance et ceux de nos confrères en charge des filiales relatifs au chiffre d'affaires ont notamment consisté à :

- assister aux inventaires physiques des caisses, plaques et jetons de certaines exploitations à la clôture de l'exercice,
- contrôler les rapprochements bancaires et les états d'inventaires de caisse, plaques et jetons,
- vérifier la concordance avec les comptes des réponses aux circularisations bancaires.

### 3. Respect du plan de continuation / continuité d'exploitation

- Risque identifié :

Les dettes du groupe comportent notamment 1.263 K€ de dettes actualisées respectivement de votre société et de la société CECPAS-Casino de Collioure faisant l'objet d'un plan de continuation, tel que mentionné dans la note 6.7.9 « Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net - Passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure ».

Ce plan de continuation pour CECPAS Casino de Collioure fait l'objet d'échéances progressives. Le montant à rembourser en 2021 au titre de ce plan s'élève à 99 K€.

Nous avons considéré que l'application de la convention de continuité d'exploitation constituait un point clé de l'audit en raison de son importance significative dans les comptes du groupe et en particulier sur l'évaluation des actifs.

- Notre réponse :

Nos travaux sur l'application de la convention de continuité d'exploitation ont consisté à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation de chaque société et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques, établis sous le contrôle de la direction du groupe ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 6 juin 2018 pour JPA et du 25 juin 2019 pour Auditem.

Au 31 octobre 2021, Auditem était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission et JPA dans la 4<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 25 février 2022,

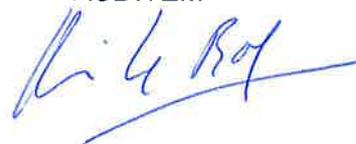
Les Commissaires aux comptes,

JPA



Jacques POTDEVIN

AUDITEM



Hervé LE ROY

**GROUPE**  
**SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Etats Financiers Consolidés  
Au 31 Octobre 2021

16, cours Albert 1<sup>er</sup>

75 008 PARIS

SIRET : 39301046700305

Société Anonyme au capital de 11 763 605.70 euros



Sommaire

<b>1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE .....</b>	<b>5</b>
<b>2. ETAT DU RESULTAT NET .....</b>	<b>6</b>
<b>2.1. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL .....</b>	<b>6</b>
<b>3. ETAT DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>7</b>
<b>4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES .....</b>	<b>8</b>
<b>5. INFORMATIONS SECTORIELLES.....</b>	<b>8</b>
<b>6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>9</b>
<b>6.1. PRESENTATION DE L'EMETTEUR.....</b>	<b>9</b>
<b>6.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE LA PERIODE.....</b>	<b>9</b>
<b>6.2.1. CRISE SANITAIRE ET IMPACT DU COVID 19.....</b>	<b>9</b>
<b>6.2.2. PRET AVEC GARANTIE DE L'ÉTAT, PGE .....</b>	<b>9</b>
<b>6.2.3. PRISE DE CONTROLE DE LA SAS CASIGRANGI .....</b>	<b>10</b>
<b>6.2.4. TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL.....</b>	<b>10</b>
<b>6.2.5. RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX DU CASINO DE GRUISSAN .....</b>	<b>10</b>
<b>6.2.6. PAIEMENT DE LA 5EME ECHEANCE DU PLAN D'APUREMENT DU CASINO DE COLLIOURE .....</b>	<b>10</b>
<b>6.2.7. TRANSMISSIONS UNIVERSELLES DE PATRIMOINES INTERVENUES SUR L'EXERCICE .....</b>	<b>10</b>
<b>6.3. ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....</b>	<b>11</b>
<b>6.3.1. RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES JEUX DU CASINO DE CHATEL .....</b>	<b>11</b>
<b>6.4. CONTINUTE D'EXPLOITATION.....</b>	<b>11</b>
<b>6.5. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>12</b>
<b>6.6. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION .....</b>	<b>12</b>
<b>6.6.1. REFERENTIEL.....</b>	<b>12</b>
<b>6.6.1.1. DECLARATION DE CONFORMITE.....</b>	<b>12</b>
<b>6.6.1.2. BASE DE PREPARATION.....</b>	<b>12</b>
<b>6.6.1.3. ÉVOLUTION DES NORMES ET INTERPRETATIONS.....</b>	<b>13</b>
<b>6.6.2. CHANGEMENT DE METHODE.....</b>	<b>13</b>
<b>6.6.3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS .....</b>	<b>13</b>
<b>6.6.4. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE LA GESTION DE CASINOS.....</b>	<b>14</b>
<b>6.6.5. METHODES DE CONSOLIDATION .....</b>	<b>14</b>
<b>6.6.5.1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....</b>	<b>14</b>

<b>6.6.5.2. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES</b> .....	15
<b>6.6.5.3. DATE DE CLOTURE</b> .....	15
<b>6.6.6. REGLES ET METHODES D'EVALUATION</b> .....	15
<b>6.6.6.1. GOODWILL</b> .....	15
<b>6.6.6.2. TESTS DE DEPRECIATION</b> .....	15
<b>6.6.6.3. IMMOBILISATIONS</b> .....	16
<b>6.6.6.4. ACTIFS FINANCIERS</b> .....	17
<b>6.6.6.5. STOCKS</b> .....	18
<b>6.6.6.6. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> .....	18
<b>6.6.6.7. CAPITAUX PROPRES</b> .....	19
<b>6.6.6.8. PROVISIONS POUR PENSIONS, INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL</b> .....	19
<b>6.6.6.9. AUTRES PROVISIONS</b> .....	20
<b>6.6.6.10. SUBVENTIONS</b> .....	20
<b>6.6.6.11. IMPOTS DIFFERES</b> .....	20
<b>6.6.6.12. ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS</b> .....	20
<b>6.6.6.13. ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITES ABANDONNEES</b> .....	21
<b>6.6.6.14. PASSIFS FINANCIERS</b> .....	21
<b>6.6.6.15. REVENUS</b> .....	21
<b>6.6.6.16. RESULTAT OPERATIONNEL COURANT</b> .....	22
<b>6.6.6.17. CHARGES OU PRODUITS OPERATIONNELS NON COURANTS</b> .....	22
<b>6.6.6.18. COUT DE FINANCEMENT</b> .....	22
<b>6.6.6.19. RESULTAT PAR ACTION</b> .....	22
<b>6.6.6.20. INFORMATIONS SECTORIELLES</b> .....	22
<b>6.7. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</b> ..	23
<b>6.7.1. GOODWILL</b> .....	23
<b>6.7.2. TESTS DE PERTE DE VALEUR</b> .....	23
<b>6.7.3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> .....	25
<b>6.7.4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> .....	26
<b>6.7.5. AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b> .....	27
<b>6.7.6. STOCKS ET EN-COURS</b> .....	28
<b>6.7.7. CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS</b> .....	28
<b>6.7.8. CAPITAUX PROPRES</b> .....	28
<b>6.7.9. EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ENDETTEMENT FINANCIER NET</b> .....	29
<b>6.7.10. AUTRES PASSIFS NON COURANTS</b> .....	31

<b>6.7.11.</b>	<b>PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES.....</b>	<b>31</b>
<b>6.7.12.</b>	<b>IMPOTS DIFFERES .....</b>	<b>33</b>
<b>6.7.13.</b>	<b>FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES .....</b>	<b>34</b>
<b>6.7.14.</b>	<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES .....</b>	<b>35</b>
<b>6.7.15.</b>	<b>AUTRES PASSIFS COURANTS .....</b>	<b>35</b>
<b>6.7.16.</b>	<b>ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS.....</b>	<b>36</b>
<b>6.7.17.</b>	<b>PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS NON COURANTS .....</b>	<b>37</b>
<b>6.7.18.</b>	<b>IMPOT SUR LES SOCIETES.....</b>	<b>37</b>
<b>6.7.19.</b>	<b>RESULTAT PAR ACTION.....</b>	<b>38</b>
<b>6.7.20.</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>38</b>
<b>6.7.21.</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL, EFFECTIF A LA CLOTURE ET DROIT A LA FORMATION.....</b>	<b>38</b>
<b>6.7.22.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES .....</b>	<b>39</b>
<b>6.7.23.</b>	<b>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>	<b>39</b>
<b>6.7.24.</b>	<b>IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DU GROUPE</b>	

## 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les notes sont détaillées dans le paragraphe « 6.7 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT ».

Actif (en milliers d'euros)	Notes	Au 31.10.2021	Au 31.10.2020
Goodwill	1	8 613	8 613
Immobilisations incorporelles	3	46	46
Immobilisations corporelles	4	5 519	7 045
Participations entreprises associées		0	0
Actifs financiers non courants	5	63	62
Impôts différés	12	221	278
<b>Actifs non courants</b>		<b>14 462</b>	<b>16 044</b>
Stocks et en-cours	6	60	144
Clients	7	104	43
Autres actifs courants	7	1 641	1 002
Actifs d'impôt exigible		24	104
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	4 863	5 315
<b>Actifs courants</b>		<b>6 692</b>	<b>6 609</b>
Actifs non courants et groupe d'actifs à céder		0	0
<b>Total de l'actif</b>		<b>21 154</b>	<b>22 653</b>

Passif (en milliers d'euros)	Notes	Au 31.10.2021	Au 31.10.2020
Capital	8	11 764	11 764
Réserves consolidées		-2 855	11 422
Résultat net part du Groupe		-659	-14 309
<b>Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société</b>		<b>8 250</b>	<b>8 876</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		14	68
<b>Capitaux propres</b>		<b>8 264</b>	<b>8 944</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	4 097	4 702
Emprunts et dettes financières divers	9	0	0
Passifs échelonnés non-courant	9	1 167	1 195
Autres passifs non courants	10	3	30
Provisions non courantes	11	785	1 051
Impôts différés	12		0
<b>Passifs non courants</b>		<b>6 052</b>	<b>6 979</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	9	611	450
Emprunts et dettes financières divers	9	2 530	2 918
Passifs échelonnés courant	9	96	96
Fournisseurs	13	908	861
Dettes fiscales et sociales	14	2 325	1 955
Autres passifs courants	15	70	370
Provisions courantes	11	298	80
Passifs d'impôt exigible			
<b>Passifs courants</b>		<b>6 838</b>	<b>6 730</b>
Passifs inclus dans des groupes destinés à la vente		-	-
<b>Total du passif et des Capitaux Propres</b>		<b>21 154</b>	<b>22 653</b>

## 2. ETAT DU RESULTAT NET

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31.10.2021	Au 31.10.2020
<b>Chiffre d'affaires Brut</b>		<b>9 514</b>	<b>16 383</b>
Prélèvements		-3 049	-5 896
<b>Chiffre d'affaires net de prélèvements</b>		<b>6 465</b>	<b>10 487</b>
Autres produits de l'activité		1 194	32
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>7 659</b>	<b>10 519</b>
Achats consommés		-282	-520
Charges externes		-2 902	-2 677
Charges de personnel	21	-2 786	-4 105
Impôts et taxes		-210	-374
Dotation nette aux amortissements		-1 910	-2 108
Dépréciations nettes des reprises :			
- Sur actifs financiers		0	0
- Sur actifs courants		61	-13
Provisions nettes des reprises		-155	0
Autres produits opérationnels		98	105
Autres charges opérationnelles		-101	-506
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-528</b>	<b>322</b>
Autres produits opérationnels non courants	17	338	223
Autres charges opérationnelles non courantes	17	-252	-14 746
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-442</b>	<b>-14 201</b>
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0
Coût de l'endettement financier brut	9	-58	-43
<b>Coût de l'endettement financier net</b>		<b>-58</b>	<b>-43</b>
Autres produits financiers		1	5
Autres charges financières		-141	-186
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>-640</b>	<b>-14 425</b>
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	18	-25	115
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		0	0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	II (6 & 7)	0	0
<b>Résultat net de la période</b>		<b>-664</b>	<b>-14 310</b>
Résultat net de la période attribuable aux			
- propriétaires de la société		-659	-14 309
- participations ne donnant pas le contrôle		-6	-1
Résultat net par action (part du Groupe)	19	-0,13 €	-2,81 €
Résultat net dilué par action (part du Groupe)		-0,13 €	-2,81 €

### 2.1. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Au 31.10.2021	Au 31.10.2020
<b>Résultat net de la période</b>	<b>-664</b>	<b>-14 310</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies		
Autres éléments		
Charge d'impôt sur les autres éléments du résultat global		
<b>Résultat global de la période attribuable aux propriétaires de la société</b>	<b>-664</b>	<b>-14 310</b>
Résultat global de la période attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0 -	
<b>Résultat global de la période</b>	<b>-664</b>	<b>-14 310</b>

### 3. Etat DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	Au 31.10.2021	Au 31.10.2020
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>-664</b>	<b>-14 310</b>
Quote-part des entreprises en équivalence		0	0
Coût de l'endettement financier		58	43
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés		25	-115
Dotations (reprises) nettes d'amortissements et provisions	3	1 915	16 669
Autres (produits) et charges calculés		103	160
(Plus-values), moins-values de cession		53	80
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 489</b>	<b>2 527</b>
Variation du besoin en fonds de roulement :			
Stocks	6	84	-6
Clients	7	-61	68
Fournisseurs	13	48	-61
Variation des autres actifs et passifs		-386	-703
Impôt (payé) ou remboursé		98	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (utilisé dans) l'exploitation</b>		<b>1 272</b>	<b>1 825</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3	-487	-939
Acquisitions d'actifs financiers non courants	5	-2	-56
Acquisition de sociétés sous déduction de la trésorerie acquise		-7	0
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		50	25
Cessions d'immobilisations financières	5	0	200
Cessions d'actifs non courants et groupe d'actifs		2	
Variation de trésorerie due aux mouvements de périmètre		0	0
Intérêts reçus		0	0
Incidence des décalages liés aux opérations d'investissement		-173	-267
<b>Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations d'investissement</b>		<b>-618</b>	<b>-1 037</b>
Dividendes mis en paiement		-47	0
Autres variations (comptes courants d'associés)		-478	0
Souscription d'emprunts		5	2 002
Remboursement d'emprunts	9		
Remboursement Passifs SFC & Collioure	9	-104	-657
Souscription (remboursement) d'autres dettes financières	9	-449	-721
Intérêts payés		-123	0
<b>Flux de trésorerie, provenant des (affecté aux) opérations de financement</b>		<b>-1 196</b>	<b>624</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-542</b>	<b>1 412</b>
<b>Trésorerie nette à l'ouverture de la période</b>		<b>5 315</b>	<b>3 903</b>
<b>Trésorerie nette à la clôture de la période</b>		<b>4 774</b>	<b>5 315</b>

**4. ETAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**

Libellé	Capital	Réserves consolidés	Résultat net Part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires
	<b>11 764</b>	<b>6 613</b>	<b>4 872</b>	<b>23 249</b>	<b>5</b>
Affectation du résultat N-1		4 872	-4 872	0	
Distribution/ brut versé				0	
Résultat			-14 309	-14 309	-1
Autres		-64		-64	64
	<b>11 764</b>	<b>11 421</b>	<b>-14 309</b>	<b>8 876</b>	<b>68</b>
Affectation du résultat N-1		-14 309	14 309	0	
Distribution/ brut versé				0	-47
Résultat			-659	-659	-6
Changement de méthodes comptables		39		39	
Variation de taux d'intérêt (1)		-6		-6	-1
Autres					
	<b>11 764</b>	<b>-2 855</b>	<b>-659</b>	<b>8 250</b>	<b>14</b>

(1) La variation de taux d'intérêt de l'exercice 2021 correspond à l'impact de l'acquisition complémentaire auprès de minoritaire de 5 titres de la société CHATEL CASINO par la société SFC.

**5. INFORMATIONS SECTORIELLES**

Conformément à IFRS 8, l'information sectorielle intégrée aux états financiers reflète la réalité opérationnelle du Groupe sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

INFORMATIONS SECTORIELLES	GRUPE SFC	CASINO DE CHATEL-GUYON	CASINO DE COLLIOURE	CASINO DE GRISSAN	CASINO DE PORT LA NOUVELLE	STRUCTURE	INTRA-GROUPE
<b>Chiffre d'affaires brut</b>	<b>9 514</b>	<b>2 762</b>	<b>1 590</b>	<b>4 078</b>	<b>1 084</b>	<b>243</b>	<b>-243</b>
Prélèvements	-3 049	-857	-422	-1 576	-194	0	0
<b>Chiffre d'affaires nets des prélèvements</b>	<b>6 465</b>	<b>1 905</b>	<b>1 167</b>	<b>2 502</b>	<b>890</b>	<b>243</b>	<b>-243</b>
Autres produits opérationnels	1 194	346	230	401	216	2	0
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>7 659</b>	<b>2 251</b>	<b>1 397</b>	<b>2 903</b>	<b>1 106</b>	<b>245</b>	<b>-243</b>
Achats consommés	-282	-122	-21	-57	-82	0	0
Charges externes	-2 902	-802	-549	-1 024	-377	-447	297
Charges de personnel	-2 786	-585	-383	-1 050	-408	-360	0
Impôts et taxes	-210	-54	-29	-81	-35	-10	0
Dotations nettes aux amortissements	-1 910	-641	-302	-626	-203	-137	0
Dépréciations nettes des reprises :	0	0	0	0	0	0	0
- Sur actifs financiers	0	0	0	0	0	0	0
- Sur actifs courants	61	1	0	55	0	5	0
Provisions nettes des reprises	-155	-3	-74	-26	-52	0	0
Autres produits et charges opérationnels	-3	-16	4	0	19	44	-54
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>-528</b>	<b>28</b>	<b>42</b>	<b>94</b>	<b>-33</b>	<b>-659</b>	<b>0</b>
<b>EBITDA</b>	<b>1 438</b>	<b>672</b>	<b>410</b>	<b>665</b>	<b>219</b>	<b>-528</b>	<b>0</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	86	5	29	148	11	-108	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-442</b>	<b>33</b>	<b>71</b>	<b>242</b>	<b>-22</b>	<b>-767</b>	<b>0</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0	0	0	0	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-58	0	0	0	-4	-58	4
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-58</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-58</b>	<b>4</b>
Autres produits et charges financiers	-139	-33	-76	-25	-1	-1	-4
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-640</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>217</b>	<b>-27</b>	<b>-825</b>	<b>0</b>
Charge (produit) d'impôt sur le résultat	-25	-10	-7	-64	-10	66	0
Quote part de résultat des autres sociétés mises en équivalence	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-664</b>	<b>-10</b>	<b>-12</b>	<b>153</b>	<b>-37</b>	<b>-759</b>	<b>0</b>

## **6. ANNEXE AUX ETATS FINANCIERS**

### **6.1. Présentation de l'émetteur**

Société Française de Casinos (SFC) est une société anonyme dont le siège social est sis 16, Cours Albert 1<sup>er</sup> à Paris 8<sup>ème</sup> – immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 010 467. Elle est cotée sur NYSE Euronext Paris, Eurolist compartiment C.

SFC est la société mère d'un groupe français spécialisé dans l'exploitation de casinos ainsi que les activités d'hôtellerie et de restaurants qui s'y rapportent (ci-après « SFC » ou « le Groupe »).

Les états financiers reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales.

En date du 18 Février 2022, le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés annuel de SFC et en a autorisé la publication.

### **6.2. Faits caractéristiques de la période**

#### **6.2.1. Crise sanitaire et impact du covid 19**

En raison de la nature de son activité, le groupe a dû, compte tenu des mesures de confinement, fermer ses Casinos entre le 29/10/2020 et le 19/05/2021, et n'a, par conséquent, généré aucun chiffre d'affaires sur cette activité à compter de cette date.

La situation étant évolutive, il est difficile à la date d'arrêté des comptes de mesurer toutes les incidences de la crise sanitaire sur le groupe et notamment par rapport au rythme de reprise de l'activité jusqu'à son niveau habituel.

Au regard de la situation, le groupe a mis en œuvre les mesures de soutien suivantes proposées par le Gouvernement et d'autres organismes dans le but d'assurer la continuité de l'activité :

- Mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats :
  - o Recours à l'activité partielle sur la période de fermeture
  - o Réduction des charges de locations (immobilier, licences machines à sous . . .)
  - o Exonération partielle de charges patronales Urssaf pour les périodes allant de novembre 2020 à avril 2021.
  
- Mise en place d'un programme d'obtention de reports et d'aide aux paiements afin d'améliorer la trésorerie :
  - o Aide au paiement des cotisations URSSAF pour les périodes de novembre 2020 à juillet 2021.
  - o Aide aux coûts fixes sur les 2 périodes suivante : janvier-février 2021 et mars-avril 2021
  - o Fonds de solidarité au titre de novembre 2020, février 2021, mars 2021 et avril 2021.

Eu égard à ces mesures et à la situation de l'entreprise en résultant à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

#### **6.2.2. Prêt avec Garantie de l'État, PGE**

En date du 5 juin 2020, le Groupe SFC a signé un prêt professionnel auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes de 2M€ au taux d'intérêt de 0,250% l'an pour faire face aux conséquences économiques et financières de la pandémie du COVID-19. Ce prêt est composé d'une période de remboursement de cinq ans avec une première échéance de remboursement de capital la deuxième année avec un TEG 1.41 %.

### **6.2.3. Prise de contrôle de la SAS CASIGRANGI**

Le 21 décembre 2020, la société CASIGRANGI est entrée au capital de la société SFC en acquérant 3 823 107 actions représentant, elles-mêmes, 75.07% du capital social et des droits de votes.

Cette opération a conduit à une modification de la Gouvernance en la démission de M. UBACH et M. REYNE respectivement Présidents Directeur Général et Directeur Général Délégué et en la nomination de M.GORTARI en qualité de Président Directeur Général.

La société CASIGRANGI a ensuite, entre le 7 avril 2021 et le 26 avril 2021, acquis 132 943 actions de notre société au prix de 1.70€ l'action portant sa détention à 77.68% du capital social et des droits de votes.

Enfin, la société CASIGRANGI s'est portée acquéreur, entre le 29 avril 2021 et le 12 mai 2021, de 179 384 actions au prix de 1.70€. Cette dernière opération a permis d'amener la participation de CASIGRANGI au capital social et aux droits de votes de la société à 81.21% soit 4 135 434 actions.

### **6.2.4. Transfert du siège social**

En date du 21 décembre 2020, le Conseil d'Administration de la Société Française de Casinos a décidé de transférer le siège social de la société au 16, Cours Albert 1er à Paris 8ème.

### **6.2.5. Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux du Casino de GRUISSAN**

La ville de Gruissan a concédé le droit d'exploitation des activités de casino jusqu'au 29/02/2032.

### **6.2.6. Paiement de la 5ème échéance du plan d'apurement du casino de Collioure**

En date du 31 mai 2021, la société CECPAS Casino de Collioure a honoré la 5ème échéance de son plan d'apurement d'un montant de 100 K€.

### **6.2.7. Transmissions universelles de patrimoines intervenues sur l'exercice**

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2021, la Société Française de Casinos, associé unique de la société BAGNERE DE LUCHON a approuvé la dissolution sans liquidation de celle-ci dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la société BAGNERE DE LUCHON a ainsi été universellement transféré à son associé unique.

Aux termes d'une décision en date du 22 avril 2021, la Société Française de Casinos, associé unique de la société SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME (SIHCT) a approuvé la dissolution sans liquidation de celle-ci dans les conditions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil.

Le patrimoine de la société SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME (SIHCT) a ainsi été universellement transféré à son associé unique.

### **6.3. Événements postérieurs à la clôture**

- **Nouvelle fermeture pour lutter contre le covid 19**

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité du groupe. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "Faits caractéristiques de la période".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêtés des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêtés des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière du groupe, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

#### **6.3.1. Renouvellement de l'autorisation d'exploitation des jeux du Casino de CHATEL**

En date du 01/11/2021, l'autorisation d'exploiter les jeux a été renouvelée sur le Casino de CHATEL GUYON jusqu'au 31/10/2031.

### **6.4. Continuité d'exploitation**

Malgré l'impact de la crise sanitaire, la continuité d'exploitation, les principes comptables retenus par le groupe pour la préparation des états financiers au 31 Octobre 2021 n'est pas remise en cause. En effet, le Groupe a pris toutes les mesures et applique l'ensemble des gestes barrières afin de recevoir ses clients dans les meilleures conditions. Le groupe dispose d'une trésorerie suffisante pour honorer ses futures échéances et a obtenu un Prêt avec Garantie de l'État de 2M€ remboursable sur 5 ans au maximum.

## 6.5. Périmètre de consolidation

	Secteur d'activité	Siège	RCS	Pourcentage d'intérêt et de contrôle	
				31/10/2021	31/10/2020
<b>Société mère</b>					
Société Française de casinos	Jeux	Paris	393 010 467	Société consolidante	
<b>Sociétés filiales</b>					
Casino de Gruissan	Casinos	Gruissan	305 322 042	100,00%	100,00%
Châtel Casino	Casinos	Châtelguyon	391 605 987	100,00%	99,91%
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Casinos	Port-la-Nouvelle	407 654 094	100,00%	100,00%
Cecpas Casino de Collioure	Casinos	Collioure	382 014 645	100,00%	100,00%
Casino de Bagnères-de-Luchon	Casinos	Paris	820 966 455	Fusionnée dans SFC (1)	
200% Poker	Autres	Paris	522 208 933	68,46%	68,46%
Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 380	94,00%	94,00%
Compagnie Thermale de Châtelguyon	Autres	Châtelguyon	395 780 364	94,00%	94,00%
Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme	Autres	Paris	347 497 844	Fusionnée dans SFC (1)	

(1) Il est rappelé que les patrimoines de SAS Casino de Bagnères-de-Luchon et SARL Société Immobilière Hôtelière de Congrès et de Thermalisme ont été transférés à la Société Française de Casinos Cf. point 10 des « Faits caractéristiques de la période ».

L'ensemble des sociétés du Groupe sont consolidées par intégration globale.

La société SFC a acquis sur l'exercice 5 actions de la société Châtel Casino auprès de minoritaires, passant ainsi son taux de détention de 99.91% à 100%.

## 6.6. Principes comptables et méthodes d'évaluation

### 6.6.1. Référentiel

#### 6.6.1.1. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Société Française de Casinos au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2021 sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union européenne au 31 octobre 2021. Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

#### 6.6.1.2. Base de préparation

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées de manière permanente aux périodes présentées dans les états financiers consolidés, à l'exception des nouvelles normes et interprétations décrites ci-après.

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du groupe.

Le Groupe SFC a appliqué dans les états financiers clos au 31 octobre 2021 les normes, interprétations et amendements aux normes publiées qui sont d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1er novembre 2020.

### **6.6.1.3.Évolution des normes et interprétations**

Les comptes consolidés au 31 octobre 2021 du groupe Société Française de Casinos sont établis en conformité avec les normes et interprétations comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union européenne.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 octobre 2021 sont identiques à ceux utilisés pour les comptes consolidés au 31 octobre 2020 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes d'application obligatoire au 31 octobre 2021.

#### **Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2020**

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne suivants applicables au 1er novembre 2020 :

Amendements IFRS 9, IAS 39 & IFRS 7	Réforme des taux d'intérêts – Phase 1
Révision du Cadre conceptuel de l'information financière	Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS
Amendements à IFRS 3	Définition d'une entreprise
Amendements à IAS 1 et IAS 8	Définition de la notion de significatif

Ces textes n'ont pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

L'IFRIC a publié un avis en mai 2021, validé par l'IASB en juin 2021, concernant la modification des méthodes d'évaluation pour certains régimes à prestations définies selon la norme IAS 19 (normes IFRS).

#### **Autres textes publiés**

L'IASB a également publié le 1er juin 2020 un amendement à IFRS 16 relatif aux allègements de loyers liés au COVID-19.

Ce texte propose une exemption optionnelle pour les preneurs qui permet de reconnaître en résultat les réductions des loyers obtenues lors de la conclusion des accords d'allègement avec les bailleurs.

Cet amendement est sans conséquence pour le Groupe dans ses comptes du 31 octobre 2021.

### **6.6.2. Changement de méthode**

La publication de l'avis de l'IFRIC de mai 2021 a pour conséquence l'application d'un changement de méthode sur les comptes du groupe Société Française de Casinos au 31 octobre 2021.

L'impact de ce changement de méthode est de 39 K€ net d'impôts différés, imputés sur les capitaux propres.

### **6.6.3. Estimations et jugements**

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes.

Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées. Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- la valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et des écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation (note 6.5.5.2 ci-après et note 6.6.2 dans la section « 6.6 – Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat ») ;
- la valorisation des passifs financiers et notamment les passifs étalés dans le cadre de plan (note 6.5.5.14 ci-après et note 6.6.9 dans la section « 6.6 – Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat »).

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation.

#### **6.6.4. Contexte réglementaire de la gestion de casinos**

En France, la tenue de maisons de jeux de hasard est soumise à des lois et réglementations spécifiques.

Les autorisations d'ouverture sont accordées par le Ministre de l'Intérieur, qui en fixe la durée, le Conseil Municipal de la commune d'exploitation, dans le cadre d'une convention de délégation de service public, fixant, en fonction d'un cahier des charges, la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Les échéances des contrats de concession et des autorisations des jeux, dont sont titulaires les filiales du Groupe, sont les suivantes :

<b>Société</b>	<b>Commune</b>	<b>Jeux exploités</b>	<b>Activités autres liées au contrat</b>	<b>Date de fin de contrat</b>	<b>Date de renouvellement de l'autorisation des jeux</b>
Casino de Gruissan	Gruissan	124 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	29/02/2032	28/02/2024
Société du Casino de Port-la-Nouvelle	Port-la-Nouvelle	50 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	23/11/2022	31/10/2022
Château casino	Château-Guyon	75 Machines à sous & Jeux de Table	Animations culturelles de la ville	31/10/2031	31/10/2026
Casino de Collioure	Collioure	75 Machines à sous & Jeux de Table	Développement touristique	05/05/2023	05/05/2023

#### **6.6.5. Méthodes de consolidation**

##### **6.6.5.1. Périmètre de consolidation**

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées par intégration globale.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, laquelle est présumée quand le pourcentage de droits de vote est supérieur ou égal à 20 %.

Toutes les transactions internes sont éliminées en consolidation.

### **6.6.5.2.Regroupements d'entreprises**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à IFRS 3 révisée depuis le 1er novembre 2009, et selon IFRS 3 pour les acquisitions ayant eu lieu avant cette date.

La contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange. Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, SFC a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode d'un goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et SFC comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables.

Cette option s'applique transaction par transaction.

Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges de la période où ils sont encourus.

L'analyse des goodwill est finalisée durant la période d'évaluation, soit 12 mois à compter de la date de la prise de contrôle.

Les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) sont constatées si le groupe n'acquiert pas 100% d'une société sur la base de la juste valeur nette des actifs et passifs acquis.

### **6.6.5.3.Date de clôture**

Excepté les sociétés civiles immobilières, dont l'exercice se clôt le 31 décembre, l'ensemble des sociétés intégrées du groupe clôture au 31 octobre. Les états financiers des sociétés, dont la date de clôture ne coïncide pas avec le 31 octobre, sont pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe sur la base d'une situation sur douze mois se terminant le 31 octobre de chaque année.

## **6.6.6.Règles et méthodes d'évaluation**

### **6.6.6.1.Goodwill**

Les goodwill sont évalués à leur coût (cf. note 6.5.4.2 – Regroupement d'entreprises), diminué du cumul des pertes de valeur. Ils sont affectés à des unités génératrices de trésorerie ou des groupes d'unités génératrices de trésorerie, ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment en cas d'indices de pertes de valeur. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le groupe sont décrites au paragraphe "Tests de dépréciation" ci-après.

### **6.6.6.2.Tests de dépréciation**

Les tests de dépréciation consistent à comparer les actifs nets comptables, y compris les goodwill et la valeur recouvrable de chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées par unité génératrice de trésorerie. Celles-ci sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue engendre des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs.

Pour l'appréciation de la valeur des actifs à la clôture, le Groupe a retenu 4 UGT pour ses tests de dépréciation :

- Casino de Gruissan
- Casino de Châtel-Guyon
- Casino de Port la Nouvelle
- Casino de Collioure

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une dépréciation est constituée sur le poste « Dépréciation des actifs » du compte de résultat. Cette dépréciation est imputée en priorité sur les goodwill.

La valeur recouvrable de ces UGT correspond à la plus élevée de leur juste valeur, diminuée des coûts de vente, et de leur valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

Les valeurs d'utilité sont déterminées à partir des projections actualisées des flux de trésorerie nets actualisés après impôt, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Les projections sont basées sur une durée de 5 ans. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital après impôt ajusté d'une prime de risque si nécessaire. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes. Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

### **6.6.6.3. Immobilisations**

Seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles et incorporelles selon la méthode du coût.

#### **➤ Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur si cette dernière peut être estimée de manière fiable.

Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéfinie. Les logiciels appartiennent à la première catégorie et sont amortis en mode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, allant de 1 an à 3 ans.

➤ **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition pour le Groupe diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles sont immobilisés, comme élément du coût, sur la période de temps nécessaire pour préparer l'actif à son utilisation prévue.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

- Constructions :
  - o Gros œuvre et structure : A compter du 1/11/2019, Linéaire ajusté sur la durée de la fin de la DSP
  - o Aménagements : A compter du 1/11/2019, Linéaire ajusté sur la durée de la fin de la DSP
- Installations techniques : Linéaire sur 2 à 10 ans
- Machines de jeux : Linéaire sur 5 ans à compter du 1/11/2019
- Autres immobilisations corporelles : Linéaire sur 1 à 10 ans

Il n'est pas tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable car celle-ci est non significative.

A compter du 1er novembre 2019, il a été décidé par la nouvelle direction d'effectuer un changement d'estimation de la dotation aux amortissements du fait du risque du non renouvellement d'une concession. Ainsi :

- Les agencements sont amortis sur une durée qui ne dépasse pas la durée de la concession.
- Les machines à sous sont amortis sur une durée de 5 ans, car elles utilisent une technologie en perpétuelle évolution. A partir de la 5ème année, ces machines ne sont plus attractives pour les clients et leurs rendements devient très faible ainsi un turn-over plus rapide de ces machines sera effectué. De plus, lorsque celles-ci sont vendues au bout de 5 ans d'exploitation, les SFM, les rachètes au prix symbolique d'un euro.

**6.6.6.4. Actifs financiers**

Les actifs financiers sont composés des prêts et créances, des actifs disponibles à la vente ou d'actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat. Le groupe n'a pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance et dispose d'un montant non significatif d'actifs disponibles à la vente.

À l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition. Les acquisitions et cessions d'actifs financiers sont enregistrées à leur date de règlement.

➤ **Actifs financiers non courants**

Les actifs financiers non courants comprennent les titres de participation dans des sociétés non consolidées et la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont des actifs disponibles à la vente, comptabilisés à leur juste valeur. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable,

les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est constatée par résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

#### ➤ **Prêts et créances**

Il s'agit des actifs financiers, émis ou acquis par le groupe SFC qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme de montants significatifs non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés n'est pas transféré à un tiers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances cédées avec recours dans le cadre de programmes de financement des stocks des concessionnaires de véhicules de loisirs ainsi que les effets escomptés non échus sont réintégrés à l'actif dans le poste « clients et autres débiteurs » et au passif dans le poste « passifs financiers courants ».

Une provision individualisée pour dépréciation est comptabilisée lorsque des événements font douter du recouvrement d'une créance (mise en redressement ou liquidation judiciaire, impayés nombreux...). Cette provision tient compte, le cas échéant, des garanties obtenues.

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré,
- les droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

#### **6.6.6.5.Stocks**

Les marchandises et les matières premières sont évaluées au prix de revient ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci s'avère inférieure.

Les stocks sont valorisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Compte tenu de la forte rotation des stocks composés essentiellement de matières périssables, cette méthode est approximée, pour la majeure partie des stocks, par une évaluation au dernier coût d'achat.

#### **6.6.6.6.Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans le bilan consolidé comprennent les disponibilités ainsi que les valeurs mobilières de placement et les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en un montant déterminable de liquidité.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. Aucun placement n'est analysé comme étant détenu jusqu'à l'échéance. Ils sont considérés comme

détenus à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat.

Les placements dans les actions cotées, les placements à plus de trois mois sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs d'activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus des équivalents de trésorerie.

Les découverts bancaires ne sont pas assimilés à un financement et sont donc inclus dans la trésorerie du tableau des flux de trésorerie. Ils figurent dans les passifs courants sous la rubrique « Emprunts auprès des établissements de crédit ».

#### **6.6.6.7. Capitaux propres**

Les capitaux propres regroupent deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de SFC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère.

Les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique. Les flux de trésorerie provenant de variations de parts d'intérêts dans une filiale intégrée globalement, qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle (cette notion englobant les augmentations de parts d'intérêts), sont intégrés dans les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement.

Dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de SFC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les frais attachés aux cessions sans perte de contrôle. Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession, présenté en « Autres produits opérationnels » ou en « Autres charges opérationnelles », sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat. Les flux de trésorerie provenant de l'obtention ou de la perte de contrôle dans une filiale sont affectés aux flux nets de trésorerie des activités d'investissements.

#### **6.6.6.8. Provisions pour pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages du personnel**

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraites et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

Pour les indemnités de départ, les provisions sont déterminées de la façon suivante : la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Ces calculs intègrent des

hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs. L'ensemble des écarts actuariels générés est immédiatement comptabilisé en autres éléments du résultat global.

#### **6.6.6.9. Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Les autres provisions, courantes ou non courantes, sont principalement relatives aux éléments suivants :

- litiges,
- provision pour jackpot progressif

#### **6.6.6.10. Subventions**

Les subventions d'investissements figurent en autres passifs courants ou non courants suivant l'échéance de leur rythme de reprise. Les reprises de subventions sont échelonnées sur la durée d'amortissement des biens qui en ont bénéficié et enregistrées dans le résultat au niveau des autres produits opérationnels.

Pour l'application particulière du plan comptable des casinos, les subventions issues du prélèvement à employer, correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du barème de prélèvement progressif, doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique. Elles sont amorties en fonction de la réalisation des investissements.

Les subventions d'exploitation sont, quant à elles, reprises au rythme des charges qu'elles financent.

#### **6.6.6.11. Impôts différés**

Des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporelles entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs. La règle du report variable est appliquée et les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

Au bilan, le Groupe compense les actifs et passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôt différé relèvent de natures d'impôt levées par la même autorité de taxation.

#### **6.6.6.12. Actifs et passifs courants et non courants**

Un actif est classé en tant qu'actif courant lorsque le Groupe s'attend à pouvoir le réaliser, le vendre ou le consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Un passif est classé en tant que passif courant lorsque le Groupe s'attend à le régler au cours de son cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture ou lorsqu'il est détenu essentiellement aux fins d'être négocié.

Tous les autres actifs et passifs sont classés en non courants.

#### **6.6.6.13. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs nets du Groupe destinés à être cédés ou les actifs corporels détenus en vue de la vente sont comptabilisés en actifs destinés à la vente et dettes des activités abandonnées sans possibilité de compensation entre les actifs et les passifs concernés.

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente.

Les actifs concernés cessent d'être amortis. En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles. En outre, lorsqu'un groupe d'actifs et de passifs destiné à la vente constitue un ensemble homogène de métiers, il est qualifié d'activité abandonnée. Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente.

L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession », qui inclut les résultats nets après impôt de l'activité, le résultat net après impôt lié à son évaluation à la valeur de marché minorée des coûts de vente, et le résultat net après impôt de la cession de l'activité.

#### **6.6.6.14. Passifs financiers**

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. A l'exception des instruments dérivés, l'ensemble des passifs financiers, notamment les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes est comptabilisé initialement à la juste valeur, puis au coût amorti.

Les instruments composés sont quant à eux analysés par composantes.

- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément dans les dettes et les capitaux propres,
- Lorsqu'un instrument émis comprend à la fois une composante dette et un dérivé qui n'est pas un instrument de capitaux propres, ces composantes sont comptabilisées séparément comme une composante dette, d'une part, et un dérivé, d'autre part.

#### **6.6.6.15. Revenus**

Les revenus sont constitués par le produit brut des jeux, les droits d'entrée jeux, le chiffre d'affaires des activités de restauration, des activités hôtelières et de toute autre activité annexe. Le chiffre d'affaires net de prélèvements correspond aux sommes mises moins les prélèvements sur les jeux représentant le prélèvement communal, le prélèvement de l'État fixe et progressif ainsi que la CRDS et la CSG assis sur tout ou partie du produit brut des jeux ainsi que les sommes redistribuées aux joueurs.

Pour les transactions ne comprenant que des services ou des prestations de conseils, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les services sont rendus.

Les produits d'intérêts sont enregistrés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès lors que le droit à recevoir des dividendes est avéré.

#### **6.6.6.16. Résultat opérationnel courant**

La notion de résultat opérationnel s'apprécie avant les produits et charges opérationnels non courants (Cf. infra) les produits et charges financiers, le coût de financement, les charges d'impôt sur les bénéfices, la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence et le résultat net des activités abandonnées.

#### **6.6.6.17. Charges ou produits opérationnels non courants**

La notion de charges ou produits opérationnels non courants recouvre essentiellement les résultats de cessions d'actifs financiers, incorporels ou corporels et les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs.

#### **6.6.6.18. Coût de financement**

Le coût de financement inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des dettes auprès des établissements de crédit ou auprès de tiers et de la trésorerie totale (trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement).

#### **6.6.6.19. Résultat par action**

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres auto détenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, tels que les obligations convertibles en actions ou les options de souscription et d'achat d'actions.

#### **6.6.6.20. Informations sectorielles**

L'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités de SFC ; elle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Cette information sectorielle est donc présentée sur la base de l'organisation interne du Groupe qui reflète les différents niveaux de risques et de rentabilité auxquels il est exposé. Elle est organisée selon les secteurs suivants : casinos et holding. Toutefois, et afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint sont intégrées à 100% comme dans le reporting opérationnel du Groupe, sur lequel s'appuie la Direction pour analyser l'activité, prévoir les investissements et mesurer sa performance.

### 6.7. Compléments d'information sur le bilan et le compte de résultat

Les informations sont données, sauf indication contraire, en milliers d'euros.

#### 6.7.1. Goodwill

Goodwill (en K€)	31/10/2021	31/10/2020
<b>Valeur d'acquisition à l'ouverture</b>	<b>20 246</b>	<b>20 246</b>
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	0	0
Augmentation	0	0
Diminution	0	0
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder détenus en vue de la vente	0	0
<b>Valeur d'acquisition à la clôture</b>	<b>20 246</b>	<b>20 246</b>
Dont :		
Casino de Gruissan	11 214	11 214
Casino de Châtelguyon	7 869	7 869
Casino de Collioure	567	567
Casino de Port la Nouvelle	596	596
<b>Valeur Brute :</b>	<b>20 246</b>	<b>20 246</b>
Casino de Gruissan	7 131	7 131
Casino de Châtelguyon	3 842	3 842
Casino de Collioure	567	567
Casino de Port la Nouvelle	93	93
<b>Dépréciations :</b>	<b>11 633</b>	<b>11 633</b>
Casino de Gruissan	4 083	4 083
Casino de Châtelguyon	4 027	4 027
Casino de Collioure	0	0
Casino de Port la Nouvelle	503	503
<b>Valeur Nette :</b>	<b>8 613</b>	<b>8 613</b>

Conformément à IAS 36, le Groupe a effectué un test de perte de valeur du goodwill à la clôture de l'exercice 2020-2021 (cf note 6.6.2), et compte tenu des résultats du test de perte de valeur, aucune dépréciation n'a été comptabilisée. Pour mémoire, le test effectué sur l'exercice 2019-2020 avait engendré une dépréciation à hauteur de 11 633 K€.

#### 6.7.2. Tests de perte de valeur

##### Méthode d'élaboration et hypothèses sous-tendant les tests d'impairment à la clôture

Les UGT retenues correspondent aux casinos exploités par le Groupe SFC.

Le test de dépréciation de ces goodwill est réalisé en déterminant pour chaque UGT une valeur d'utilité selon la méthode suivante de calcul des valeurs recouvrables :

- estimation des flux de trésorerie futurs attendus basés sur les plans d'affaires à cinq ans, établis par la Direction de chaque UGT et validés par la Direction du groupe ;
- les flux de trésorerie sont calculés selon la méthode de l'actualisation des flux futurs (EBITDA (résultat opérationnel avant amortissements) +/- variation de BFR - impôt normatif - investissements) ;
- la valeur terminale est calculée sur la base d'une rente à l'infini ;
- l'actualisation des flux de trésorerie se fait sur la base du coût moyen pondéré du capital (« Weight Average Cost of Capital : WACC »), déterminé en fonction des paramètres financiers de rendement et de risque de nature sectorielle sur les marchés dans lesquels évolue l'UGT testée.

- renouvellement des DSP et des autorisations de jeux dans le temps aux conditions actuelles. (Cette hypothèse est basée sur l'historique de renouvellement dans le secteur)

Les paramètres de calcul du WACC retenus par SFC ont été déterminés comme suit :

- taux sans risque : rendement des obligations d'État françaises à 10 ans, moyenne 1 an au 31 octobre 2021 majoré d'une prime de marché action ;
- « bêta » endettés des sociétés comparables : « bêta » observés à la date de calcul du WACC (dans la mesure où le « bêta » est issu d'une régression linéaire sur les deux dernières années, il reflète une sensibilité moyen terme de la valeur des titres d'une société donnée par rapport à l'ensemble du marché) ;
- « spread » de crédit : spread des emprunts privés ;
- taux d'impôt : taux d'imposition des sociétés en France.

#### Hypothèses retenues pour les Tests 2021

Les hypothèses retenues intègrent d'une part la nouvelle vision du Groupe CASIGRANGI et d'autre part les impacts de la crise sanitaire sur les activités des Casinos. L'objectif étant le retour au plus vite à une activité identique avant la crise sanitaire.

#### Paramètres de calcul retenus

Le risque lié à la crise sanitaire a été prise en compte au niveau du taux d'actualisation retenue à 9.7% pour les tests au 31 octobre 2021 (taux identique au 31 octobre 2020).

Le plan d'affaire a été raccourci à 3 ans afin de pouvoir se concentrer sur des données plus prévisibles. Cette méthode sera maintenue à l'avenir. Le chiffre d'affaires net a été rajouté sur l'exercice 2021 et sur l'exercice 2020 pour plus de lisibilité.

Les hypothèses structurantes sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>2020-2021</b>	<b>Gruissan</b>	<b>Chatel Casino</b>	<b>Port La Nouvelle</b>	<b>Collioure</b>
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2022/2024	2022/2024	2022/2024	2022/2024
Taux d'actualisation	9,70%	9,70%	9,70%	9,70%
Taux de croissance du CA à moyen terme	2,20%	4,20%	3,20%	1,70%
Chiffre d'affaires brut 2020-2021	4 078 K€	2 762 K€	1 084 K€	1 590 K€
Chiffre d'affaires net 2020-2021	2 502 K€	1 905 K€	890 K€	1 167 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2024)	24,9%	27,1%	13,6%	15,2%

Les plans d'affaires des participations ont été établis sur la base de la meilleure estimation de la direction des incidences de la situation économique actuelle. Ils tiennent compte notamment d'une rationalisation des coûts relatifs à chaque exploitation ainsi que d'une croissance mesurée du chiffre d'affaires.

Pour rappel, les hypothèses structurantes 2019-2020 étaient les suivantes :

<b>2019-2020</b>	<b>Gruissan</b>	<b>Chatel Casino</b>	<b>Port La Nouvelle</b>	<b>Collioure</b>
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2021/2025	2021/2025	2021/2025	2021/2025
Taux d'actualisation	9,70%	9,70%	9,70%	9,70%
Taux de croissance du CA à moyen terme	0,00%	0,00%	1,50%	1,50%
Chiffre d'affaires brut 2019-2020	7 400 K€	4 989 K€	1 688 K€	2 303 K€
Chiffre d'affaires net 2019-2020	4 373 K€	3 108 K€	1 357 K€	1 647 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2025)	17,6%	23,0%	15,6%	11,4%

**Test de sensibilité (conformément aux recommandations de l'AMF)**

- Test de sensibilité sur le taux d'actualisation :

Evolution du taux d'actualisation	Dépréciation			
	Gruissan	Chatel Casino	Port La Nouvelle	Collioure
9,20%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
9,70%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
10,20%	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

- Test de sensibilité sur l'évolution de la rentabilité :

Evolution de la rentabilité	Dépréciation			
	Gruissan	Chatelcasino	Port La Nouvelle	Collioure
+1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
X	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation
-1pt	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation	Pas de dépréciation

**6.7.3. Immobilisations incorporelles**

	31/10/2021	31/10/2020
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>178</b>	<b>294</b>
Acquisitions	-	-
Diminutions	- 37	- 135
Virement de poste à poste	-	19
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>141</b>	<b>178</b>
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à l'ouverture</b>	<b>- 132</b>	<b>- 184</b>
Dotation de l'exercice	0	-
Reprise de l'exercice	37	70
Virement de poste à poste	-	18
Variation de périmètre	-	-
Transfert vers des actifs non courants et groupe d'actifs à céder	-	-
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à la clôture</b>	<b>- 94</b>	<b>- 132</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Autres</i>	-	-
<i>Casinos</i>	46	46

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31/10/2020	Augment. / Dotation	Diminut. / Reprise	Variation de périmètre	Virement de poste à poste	31/10/2021
Autres immobilisations incorporelles	178		-37			140
<b>Valeurs brutes</b>	<b>178</b>	<b>0</b>	<b>-37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>140</b>
Autres immobilisations incorporelles	-132	0	37			-95
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>-132</b>	<b>0</b>	<b>37</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-95</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>46</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46</b>
(*) Dont pertes de valeur	-					-

Les mouvements de l'exercice 2019/2020 s'analysent ainsi :

	31/10/2019	Augment. / Dotation	Diminut. / Reprise	Variation de périmètre	Virement de poste à poste	31/10/2020
Autres immobilisations incorporelles	294		- 135		19	178
<b>Valeurs brutes</b>	<b>294</b>	<b>- -</b>	<b>135</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>178</b>
Autres immobilisations incorporelles	- 184		70		18 -	132
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>- 184</b>	<b>- -</b>	<b>70</b>	<b>- -</b>	<b>18 -</b>	<b>132</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>110</b>	<b>- -</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>1</b>	<b>46</b>
(*) Dont pertes de valeur	-					-

#### 6.7.4. Immobilisations corporelles

	31/10/2021	31/10/2020
<b>Valeur brute à l'ouverture</b>	<b>25 658</b>	<b>18 202</b>
Acquisitions	487	4 527
Diminutions	- 2 234	- 303
Virements de poste à poste	-	3 232
Variation de périmètre	-	-
<b>Valeur brute à la clôture</b>	<b>23 911</b>	<b>25 658</b>
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à l'ouverture</b>	<b>- 18 613</b>	<b>- 10 967</b>
Dotation de l'exercice	- 1 896	- 4 676
Reprise de l'exercice	2 131	262
Virements de poste à poste	-	3 232
Variation de périmètre	-	-
<b>Amortissements &amp; pertes de valeur à la clôture</b>	<b>- 18 377</b>	<b>- 18 613</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>5 534</b>	<b>7 045</b>
Dont :		
Autres	913	1 060
Casinos	4 620	5 985

Les investissements du poste « installations techniques » ont représenté dans les casinos de Gruissan 141 K€, Port-la-Nouvelle 22 K€, Châtel-Guyon 53 K€ et Collioure 96 K€.

Le groupe a investi 221 K€ pour l'acquisition de nouvelles machines à sous ou de nouveaux kits et 92 K€ pour l'agencement et la rénovation de ces exploitations.

À la suite de la prise de contrôle du Groupe CASIGRANGI, le groupe a souhaité modifier les durées d'amortissements d'un certain nombre d'immobilisations corporelles afin d'aligner les durées sur les autres casinos du Groupe CASIGRANGI. Ce changement d'estimation est intervenu à partir de l'exercice ouvert au 1er novembre 2020, exercice du changement de contrôle.

Pour rappel, en fonction de la nouvelle politique d'investissement du Groupe notamment dans le renouvellement des machines à sous, des tests de dépréciation ont été effectués amenant à

constater des amortissements et dépréciations exceptionnels sur les comptes au 31 Octobre 2020 d'un montant global de 2 341 K€.

Les mouvements de l'exercice s'analysent ainsi :

	31/10/2020	Augment. / Dotation	Diminut. / Reprise	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31/10/2021
Terrains	48					48
Constructions	6 760	-	23			6 737
Installations techniques	11 510	313	1 441	7		10 375
Autres immobilisations corporelles	7 309	143	770	9		6 691
Immobilisations en cours	31	32		2		60
<b>Valeurs brutes</b>	<b>25 658</b>	<b>487</b>	<b>2 234</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>23 911</b>
Terrains	-					-
Constructions	- 3 519	576	23	828		3 243
Installations techniques	- 8 750	865	1 338	828		9 105
Autres immobilisations corporelles	- 6 344	455	770			6 029
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>- 18 613</b>	<b>1 896</b>	<b>2 131</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 377</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>7 045</b>	<b>- 1 408</b>	<b>103</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 534</b>

(\*) Dont pertes de valeur -

Les mouvements de l'exercice 2019/2020 s'analysent ainsi :

	31/10/2019	Augment. / Dotation	Diminut. / Reprise	Virement de poste à poste	Variation de périmètre	31/10/2020
Terrains	-			48		48
Constructions	1 803	3 814		1 143		6 760
Installations techniques	9 976	401	302	1 435		11 510
Autres immobilisations corporelles	6 012	280	1	1 018		7 309
Immobilisations en cours	412	31		412		31
<b>Valeurs brutes</b>	<b>18 203</b>	<b>4 526</b>	<b>303</b>	<b>3 232</b>	<b>-</b>	<b>25 658</b>
Terrains	0					0
Constructions	-944	-1 789		-786		-3519
Installations techniques	-5 399	-2 184	261	-1 428		-8750
Autres immobilisations corporelles	-4 624	-703	1	-1 018		-6344
<b>Amort. et pertes de valeurs *</b>	<b>-10 967</b>	<b>-4 676</b>	<b>262</b>	<b>-3 232</b>	<b>0</b>	<b>-18 613</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>7 236</b>	<b>-150</b>	<b>-41</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 045</b>

(\*) Dont pertes de valeur -

### 6.7.5. Autres actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
<b>Valeur brute</b>			<b>87</b>	<b>62</b>	<b>149</b>
Cumul des pertes de valeur			-87		-87
<b>Valeur nette au 31/10/2020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>62</b>	<b>62</b>
Investissements				2	2
Cessions, remboursements				-2	-2
Variation de périmètre					0
Augmentation (diminution) provenant des pertes de valeur					0
<b>Valeur brute</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>63</b>	<b>142</b>
Cumul des pertes de valeur			-80		-80
<b>Valeur nette au 31/10/2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>63</b>

La catégorie « prêts et créances au coût amorti » comprend principalement les prêts consentis dans le cadre de l'effort de construction ainsi que les autres actifs financiers (dépôts de garantie).

### 6.7.6.Stocks et en-cours

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
Stocks M fournitures et aut. Approvisionnements	58		58	139		139
Stocks de marchandises	2		2	5		5
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>60</b>		<b>60</b>	<b>144</b>		<b>144</b>

### 6.7.7.Clients et autres actifs courants

Libellé	Clôture			Ouverture		
	Brut	Dépréciat.	Net	Brut	Dépréciat.	Net
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>105</b>	<b>-1</b>	<b>104</b>	<b>106</b>	<b>-62</b>	<b>43</b>
Avances et acomptes versés sur command	3		3	2		2
Créances sur personnel & org. Sociaux	29		29	28		28
Créances fiscales hors IS	708		708	118		118
Autres créances	713	-2	711	708	-2	706
Charges constatées d'avance	190		190	147		147
<b>Autres actifs courants</b>	<b>1 643</b>	<b>-2</b>	<b>1 641</b>	<b>1 004</b>	<b>-2</b>	<b>1 002</b>

Les créances clients et autres actifs courants ne portent pas intérêt.

### 6.7.8.Capitaux propres

	Actions	% du Capital	% des Droits de vote
Framéliris	1 886 627	37,05%	37,05%
Verneuil Finance	994 065	19,52%	19,52%
Viktoria Invest	502 000	9,86%	9,86%
Foch Investissements	942 415	18,51%	18,51%
Matignon	167 639	3,29%	3,29%
Invest Securities	94 736	1,86%	1,86%
Mery Sanson NP/USUF	80 263	1,58%	1,58%
Ensemble des autres actionnaires nominatifs	101 106	1,99%	1,99%
Public	323 619	6,35%	6,35%
<b>Au 31/10/2020</b>	<b>5 092 470</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>
CASIGRANGI	4 135 434	81,21%	81,21%
CIRCUS CASINO France	730 324	14,34%	14,34%
Flottant	226 712	4,45%	4,45%
<b>Au 31/10/2021</b>	<b>5 092 470</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

- **Autorisations accordées**

Par autorisations accordées lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 6 juin 2018, le conseil d'administration dispose du pouvoir :

- ✓ d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera par voie d'émission, en France ou à l'étranger, d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital de la société ou à des titres de créances ou par l'emploi conjoint de ces procédés régis par les articles L.228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances. Ces valeurs mobilières pourront revêtir la forme de titres subordonnés, à durée déterminée ou non, et pourront être émises soit en euros, soit en devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises.
- ✓ dans la limite d'un montant maximal de 15 millions d'euros de nominal, compte non tenu du nominal des titres à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués, conformément à la loi, pour préserver les intérêts des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital de la Société.
- ✓ d'augmenter, dans les trente jours de la clôture de la souscription lorsque la Société constatera une demande excédentaire, le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription et dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale.

#### 6.7.9. Emprunts auprès des établissements de crédit et endettement financier net

L'endettement financier net tel que défini par le groupe correspond aux dettes financières inscrites au bilan sous les postes « Emprunts auprès des établissements de crédit », à moins et plus d'un an, du Passif actualisé du casino de Collioure dans le cadre de son Plan d'apurement, augmentées des avances consenties par les associés ou sociétés apparentées inscrites en « Emprunts & dettes financières divers », courants comme non courants, diminués du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant à l'actif du bilan.

	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts auprès des établissements de crédit à plus d'un an	4 097	4 702
Emprunts & dettes financières divers à plus d'un an	0	0
Passifs échelonnés non courant CECPAS Casino de Collioure	1 167	1 195
<b>Passifs financiers non courants (I)</b>	<b>5 264</b>	<b>5 897</b>
<i>Dont : Échéances à plus d'un an et moins de cinq ans</i>	4 629	3 305
<i>Échéances à plus de cinq ans</i>	635	2 592
Emprunts auprès des établissements de crédit à moins d'un an	610	448
Intérêts courus sur emprunts	1	2
Banques créditrices	89	0
Passifs échelonnés courant Société Française de Casinos		
Passifs échelonnés courant CECPAS Casino de Collioure	96	96
Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an	2 441	2 919
<b>Passifs financiers courants (II)</b>	<b>3 237</b>	<b>3 465</b>
OPCVM		
Disponibilités	4 863	5 315
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie (III)</b>	<b>4 863</b>	<b>5 315</b>
<b>Endettement financier net (I + II - III)</b>	<b>3 638</b>	<b>4 048</b>

La désactualisation du passif de la société Collioure a représenté 100 K€.

La créance de compte courant de la société CASIGRANGI a été classée sous la rubrique « Emprunts & dettes financières divers à moins d'un an » pour un total de 2,4 M€.

- **Emprunts auprès des établissements de crédit**

	31/10/2021	31/10/2020
Prêt Garanti de l'État (1)	2 005	2 000
Dettes relatives aux contrats de locations	2 702	3 150
<b>Total emprunts auprès des établissements de crédits</b>	<b>4 707</b>	<b>5 150</b>

(1) En date du 5 juin 2020, le Groupe SFC a signé un prêt professionnel auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône-Alpes de 2M€ au taux d'intérêt de 0,250% l'an pour faire face aux conséquences économiques et financières de la pandémie du COVID-19. Ce prêt est composé d'une durée de 5 ans avec une première échéance de remboursement de capital la deuxième année avec un TEG 1.41 %.

- **Passif échelonné de la CECPAS Casino de Collioure**

Les informations concernant la nature, la composition et les conditions du passif liées au Plan de continuation de la société CECPAS Casino de Collioure figurent au point 4 des « Faits caractéristiques de la période » des comptes consolidés au 31 octobre 2016 et ci-dessous :

Passif du Casino de Collioure	31/10/2021				
	mai-22	mai-23	mai-24	mai-25	mai-26
Dettes fiscales et sociales	53	53	53	53	638
Dettes fournisseurs	30	30	30	30	361
Dettes bancaires	16	16	16	16	191
<b>Passif rééchelonné au titre du plan de continuation avant actualisation</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>1 190</b>
Impact de l'actualisation des flux de trésorerie	-3	-9	-14	-19	-279
<b>Passif rééchelonné au titre du plan de continuation après actualisation</b>	<b>96</b>	<b>90</b>	<b>85</b>	<b>80</b>	<b>911</b>

- **Emprunts et dettes financières divers à moins d'un an**

	31/10/2021	31/10/2020
CASIGRANGI	2 362	
FRAMELIRIS		2 283
VERNEUIL FINANCE		595
<b>Avances consentis par les associés ou sociétés apparentées</b>	<b>2 362</b>	<b>2 878</b>
Divers	78	41
<b>Total</b>	<b>2 441</b>	<b>2 919</b>

Les avances consenties par les associés ou les sociétés apparentées portent, pour la plupart d'entre elles, intérêt au taux fiscalement déductible au 31 octobre de chaque année. Elles sont remboursables à moins d'un an.

- **Charges financières**

Les charges financières relatives à ces dettes s'analysent ainsi :

	31/10/2021	31/10/2020
Charges d'intérêts des établissements de crédit et comptes courants	57	39
Charges d'intérêts liées à la désactualisation des passifs	76	107
Charges d'intérêts liées au coût des avantages postérieurs à l'emploi	0	3
Charges d'intérêts liées à l'application d'IFRS 16	65	74
<b>Charges d'intérêts des activités poursuivies</b>	<b>198</b>	<b>224</b>

- **Risques de taux et privilèges accordés**

Le Groupe ne pratique pas d'opérations de couverture du risque de taux. De ce fait, l'exposition au risque de taux d'intérêt pour le groupe provient essentiellement de son endettement financier, lequel est majoritairement à taux fixe ou à 0%.

La synthèse des dettes financières en matière de taux et de privilèges est la suivante :

	31/10/2021	31/10/2020
Taux fixe	4 797	5 152
Taux variable	2 362	2 878
Taux 0% (dont passif plan de continuation)	1 342	1 333
<b>Dettes financières</b>	<b>8 501</b>	<b>9 363</b>
Faisant l'objet de garanties (cautions, réserves de propriété)		
Faisant l'objet d'hypothèques et de nantissements		34
Sans garanties ni nantissement	8 501	9 329
<b>Dettes financières</b>	<b>8 501</b>	<b>9 363</b>

- **Risque de liquidité**

Les financements de SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS sont essentiellement constitués d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées.

Le 5 juin 2020, le Groupe SFC a contracté auprès de la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes un Prêt Garanti de l'État de 2 M€. Au 31 octobre 2021, l'en-cours est de 2 M€.

#### **6.7.10. Autres passifs non courants**

Ils concernent les subventions d'investissement à plus d'un an amorties en fonction de la réalisation des investissements.

#### **6.7.11. Provisions courantes et non courantes**

Les provisions non courantes, non directement liées aux cycles d'exploitation, concernent les éléments suivants :

Libellé	Ouverture	Clôture	Dotation	Reprise	Autres variations	Changemnt de méthode
Avantages postérieurs à l'emploi	638	366	3	-236	15	-53
Provisions pour litiges	38	44	20		-15	0
Provisions pour risque financier	375	375				0
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 051</b>	<b>785</b>	<b>23</b>	<b>-236</b>	<b>0</b>	<b>-53</b>
Jackpot progressif	80	61	61	-40	-40	0
Provisions pour litiges		30	30			0
Autres provisions pour risques		141	141			0
Autres provisions pour charges		67	81	-54	40	0
<b>Provisions courantes</b>	<b>80</b>	<b>298</b>	<b>313</b>	<b>-94</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges couvrent essentiellement le risque encouru par le groupe au titre de contestations portées devant le Conseil de Prud'hommes.

- **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les avantages postérieurs à l'emploi couverts par des provisions concernent les engagements de retraite du personnel employé en France ainsi que les médailles du travail. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

Indemnités de Fin de Carrière :	31/10/2021		31/10/2020	
	Siège	Casinos	Siège	Casinos
Turn-over	1 % cadres / 2 % ETAM / 16 % Employés		de 0 à 30% (table statistique)	
Taux d'actualisation	0,89%	0,89%	0,60%	0,60%
Taux de revalorisation des salaires	1,50%	1,50%	1,60%	1,60%
Taux de charges sociales (moyenne)	40,00%	40,00%	45,30%	45,30%
Age probable de départ des salariés	65 ans	65 ans	64 ans	64 ans
<b>Médailles du travail : (échéance pour obtention)</b>				
20 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	750 €	N/A	750 €
30 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 000 €	N/A	1 000 €
35 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 500 €	N/A	1 500 €
40 années d'ancienneté professionnelle toutes branches	N/A	1 mois de salaire de base	N/A	1 mois de salaire de base

- **Montants reconnus au bilan**

	31/10/2021	31/10/2020
<b>Valeur actuelle des obligations à l'ouverture</b>	<b>638</b>	<b>668</b>
Coût des services rendus	-236	52
Prestations payées	3	-16
Actualisation (en autres produits et charges financiers)		3
Changement de méthode comptabilisé en capitaux propres	-53	-
Autres	15	-
<b>Valeur actuelle des obligations à la clôture</b>	<b>366</b>	<b>707</b>
<b>Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture</b>		
Cotisations versées aux régimes		
Prestations payées		
Rendement attendu des actifs du régime		
Pertes (gains) actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global		
Variations de périmètre		
<b>Juste valeur des actifs de couverture à la clôture</b>		
Charges de personnel (coûts des services rendus)	-234	52
Coût financier		6
Rendement attendu des actifs du régime (résultat financier)	-	
<b>Charges comptabilisées à la clôture</b>	<b>-234</b>	<b>58</b>

### 6.7.12. Impôts différés

- **Impôts différés comptabilisés**

Impôts différés	31/10/2021		31/10/2020	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
<b>Taux d'imposition</b>		<b>26,50%</b>		<b>28,00%</b>
Provision pour indemnité de retraite	324	86	575	161
IFRS 16	53	14	31	9
Frais d'établissement	2	0		
Participation des salariés	14	4		0
Provision pour risques et charges	57	15		
Déficits fiscaux propres à SFC ou du groupe d'IF (1)	386	102	386	108
Déficits fiscaux propres à CECPAS (Collioure) (1)	323	86	399	112
<b>Bases d'impôt différé actif :</b>	<b>1 159</b>	<b>307</b>	<b>1 392</b>	<b>390</b>
Actualisation des dettes liées au plan d'apurement du passif (CECPAS)	-323	-86	-399	-112
<b>Bases d'impôt différé passif :</b>	<b>-323</b>	<b>-86</b>	<b>-399</b>	<b>-112</b>
<b>Impôt différé Actif (Passif) net</b>		<b>221</b>		<b>278</b>
<i>Dont :</i>				
<i>Impôt différé Actif après compensation des groupes intégrés fiscalement</i>		221		278

(1) Les déficits ne sont activés qu'à hauteur des passifs d'impôts différés comptabilisés.

- **Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif**

<b>Libellé</b>	<b>Clôture N</b>
Impôts sur les résultats	- 18
- Impôts différés	42
<b>= Charges d'impôt sur les résultats consolidés</b>	<b>25</b>
- Impôt théorique au taux de 28 %	- 179
<b>= Différence d'impôt</b>	<b>204</b>

Analyse de cette différence :

	<b>Charges</b>	<b>Produits</b>
Effets des différences permanentes entre les résultats consolidés et résultats imposables	0	369
DEFICITS imputés non activés antérieurement		2
DEFICITS exercice non activés	579	
Crédit d'impôt mécénat	0	18
Impact changement taux d'IS	13	
Autres		
<b>Total</b>	<b>593</b>	<b>389</b>
<b>Différence nette</b>		<b>204</b>

### 6.7.13. Fournisseurs et comptes rattachés

<b>Libellé</b>	<b>31/10/2021</b>	<b>31/10/2020</b>
Dettes fournisseurs	566	618
Fournisseurs, factures non parvenues	342	243
<b>Total Fournisseurs</b>	<b>908</b>	<b>861</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Autres</i>	122	
<i>Casinos</i>	787	674
<i> Holding</i>		187

**6.7.14. Dettes fiscales et sociales**

	31/10/2021	31/10/2020
Personnel et comptes rattachés (1)	609	648
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	372	478
<b>Dettes sociales :</b>	<b>980</b>	<b>1 126</b>
Opérations particulières avec l'État (2)	1 188	688
État, taxe sur le chiffre d'affaires	37	38
État, autres impôts, taxes et versements assimilés	77	12
État, charges à payer	42	91
<b>Dettes fiscales (hors passifs d'impôts exigibles)</b>	<b>1 344</b>	<b>829</b>
<b>Total</b>	<b>2 325</b>	<b>1 955</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Autres</i>	114	
<i>Casinos</i>	2 211	1 753
<i> Holding</i>		202

- (1) Dont 14 K€ (contre 0 K€ au 31/10/2020) au titre de la participation des salariés aux résultats de Casino de Gruissan.
- (2) Il s'agit des sommes dues à l'État au titre des parts prélevées sur le produit brut des jeux du mois précédent.

**6.7.15. Autres passifs courants**

	31/10/2021	31/10/2020
Subventions à moins d'un an	15	26
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3	176
Avances et acomptes reçus	33	27
Autres charges à payer	18	139
Autres dettes		1
Produits constatés d'avance	-	
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>369</b>
<i>Dont :</i>		
<i>Autres</i>	10	
<i>Casinos</i>	60	299
<i> Holding</i>		70

### 6.7.16. Actifs et passifs financiers

- **Classement et méthode de comptabilisation des actifs et passifs financiers**

Catégorie d'instruments financiers	Eléments	Rubrique du bilan IFRS	Evaluation au bilan à la date d'entrée	Evaluation ultérieure	Variation de juste valeur	31/10/2021	31/10/2020
<b>ACTIF</b>							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat	Néant		Juste valeur	Juste valeur	P&L		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Autres créances rattachées à des participations		Juste valeur	Coût amorti	N/A	0	62
Prêts et créances	Créances clients	Clients				104	43
	Prêts						
	Autres créances immobilisées						
Prêts et créances	Dépôts et cautionnements donnés	Autres actifs financiers non courants ou	Juste valeur	Coût amorti	N/A	1 704	1 002
	Autres créances d'exploitation	Autres actifs courants					
Actifs financiers disponibles pour la vente	Titres de participation	Autres actifs financiers non courants	Juste valeur	Juste valeur	KP	0	0
	VMP Disponibilités	Trésorerie et équivalents de				4 863	5 315
<b>PASSIF</b>							
Passifs financiers	Emprunts auprès des établissements de crédit	Emprunts auprès des établissements de crédit ou				5 264	5 897
	Dépôts et cautionnements reçus	Emprunts et dettes financières divers (courants et non courants)	Juste valeur	Coût amorti	N/A	3 237	3 465
	Dettes rattachées à des participations						
	Concours bancaires courants						
Passifs financiers	Dettes fournisseurs	Fournisseurs ou Autres passifs non courants				908	861
	Autres dettes diverses d'exploitation	ou Autres passifs courants ou Dettes fiscales et sociales				73	399
						2 325	2 054
Passifs financiers évalués au coût amorti	Néant		Coût amorti	Coût amorti	N/A	-	-

- **Reclassement ou décomptabilisation**

Néant

- **Instruments de garantie**

Néant.

- **Instruments financiers composés comprenant de multiples dérivés incorporés**

Société Française de Casinos ne détient pas d'instruments financiers composés classés en passifs financiers.

- **Défaillances et inexécutions**

Néant.

- **Instruments dérivés**

Néant.

- **Risques liés aux actifs et passifs financiers**

- Risque de crédit : Société Française de Casinos a provisionné des créances impayées pour leur totalité correspondant au risque qu'elle a vis-à-vis d'un tiers. De ce fait, Société Française de Casinos n'encourt pas de risque financier.
- Risque de liquidité : les financements de Société Française de Casinos sont principalement constitués d'avances consenties par ses actionnaires et leurs sociétés apparentées et d'un prêt garanti de l'état. Cf. note 6.6.9 supra.
- Risque de taux : les actifs et les passifs financiers s'analysent comme suit :

	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Passif financier	3 237	4 629	635	8 501
Actif financier (disponibilité)	4 863			4 863
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 626</b>	<b>-4 629</b>	<b>-635</b>	<b>-3 638</b>
Hors bilan				
<b>Position nette après gestion</b>	<b>1 626</b>	<b>-4 629</b>	<b>-635</b>	<b>-3 638</b>

- Risque de change : Le risque est jugé non significatif au regard des volumes traités en devises.

#### **6.7.17. Produits et charges opérationnels non courants**

Au 31 octobre 2020, les produits et charges opérationnels non courants étaient composés principalement de l'impact sur les exercices antérieurs du changement d'estimation des durées d'amortissement pour un montant de - 2 568 K€.

#### **6.7.18. Impôt sur les sociétés**

- **Intégration fiscale**

Société Française de Casinos et ses filiales détenues à plus de 95% constituent un groupe fiscal intégré. De même, Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtel-Guyon et sa filiale directe constituent également un groupe fiscal intégré.

- **Ventilation de l'impôt sur les résultats**

Le produit d'impôts (crédit d'impôts) s'analyse ainsi :

	31/10/2021	31/10/2020
Impôt courant	18	27
Impôts différés	-42	88
<b>(Impôt) crédit d'impôt</b>	<b>-25</b>	<b>115</b>

**6.7.19. Résultat par action**

(En euros)	31/10/2021	31/10/2020
Résultat net part du groupe	(658 572)	(14 308 907)
Nombre d'actions pondérées	5 092 470	5 092 470
Nombre moyen d'actions diluées	5 092 470	5 092 470
Résultat net par action	-0,13 €	-2,81 €
Résultat net dilué par action	-0,13 €	-2,81 €

**6.7.20. Engagements hors bilan**

- **Dettes garanties par des sûretés réelles**

Néant

- **Engagements donnés**

Néant

- **Engagements reçus**

Néant

- **Créances garanties par des suretés réelles**

Nantissement de la totalité des 16.000 actions du Casino de Capvern au profit de la Société des Eaux Minérales et des Établissements Thermaux de Châtelguyon – SEMCG en garantie du paiement du second versement de 600 K€ dans le cadre de la cession du casino.

**6.7.21. Charges de personnel, effectif à la clôture et droit à la formation**

Ils ont évolué comme suit :

	31/10/2021 12 mois	31/10/2020 12 mois
Traitements et salaires	2 176	3 357
Charges sociales	829	712
Avantages postérieurs à l'emploi	-234	36
Participation des salariés	14	0
<b>Charges de personnel</b>	<b>2 786</b>	<b>4 105</b>
<i>Dont</i>		
<i>Autres</i>	339	616
<i>Casinos</i>	2 213	3 489
Cadres	16	28
Non cadres	115	114
<b>Effectif à la clôture</b>	<b>131</b>	<b>142</b>
<i>Dont</i>		
<i>Autres</i>	-	
<i>Casinos</i>	131	138
<i> Holding</i>		4

### 6.7.22. Informations relatives aux parties liées

- **Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction**

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

Libellé	31/10/2021			31/10/2020		
	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme	34	15	49	234	97	331
Jetons de présence	34	13	47	100	30	130
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>67</b>	<b>28</b>	<b>96</b>	<b>334</b>	<b>127</b>	<b>461</b>

Sur l'exercice 2020, les « avantages à court terme », comprenaient la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

Sur l'exercice 2021, suite au changement de gouvernance, il n'y a plus de rémunération.

- **Autres transactions avec les parties liées**

Les transactions avec les parties liées s'apprécient ainsi :

Libellé	31/10/2021			31/10/2020		
	Charges	Produits	Créances / (Dettes)	Charges	Produits	Créances / (Dettes)
Casigrangi	Opérations courantes	643	18	-	2 302	-
Casinos Circus	Opérations courantes	-	-	-	-	-
Verneuil Finance	Opérations courantes	-	-	9	-	595
Foch Investissements	Opérations courantes	-	-	19	-	-
Maurice Bir	Opérations courantes	-	-	-	-	-
Iris Bizen	Opérations courantes	-	-	-	-	-
Frameliris	Opérations courantes	-	-	30	-	2 283
Autres	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>643</b>	<b>18</b>	<b>- 2 302</b>	<b>58</b>	<b>-</b>	<b>- 2 878</b>

### 6.7.23. Honoraires des commissaires aux comptes

Audit au 31 Octobre	JPA		AUDITEM		EXPONENS		EXCO		BDO			
	2021	%	2020	%	2021	%	2020	%	2021	%	2020	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
- Emetteur	34	100%	33	100%	34	100%	33	100%	0%	0%	0%	0%
- Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%	22	100%	19	100%	38	100%
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>
Missions accessoires		0%		0%		0%		0%		0%		0%
- Emetteur		0%		0%		0%		0%		0%		0%
- Filiales intégrées globalement		0%		0%		0%		0%		0%		0%
<b>Sous-total</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>										
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>33</b>	<b>100%</b>	<b>22</b>	<b>100%</b>	<b>19</b>	<b>100%</b>

**6.7.24. Identité des sociétés mères consolidant les comptes du groupe**

Suite à la prise de participation de CASIGRANGI (société détenue par le groupe GROUPE PHILIPPE GINESTET) au capital de la société SFC, les comptes consolidés du groupe SFC seront intégrés dans les comptes consolidés du groupe GROUPE PHILIPPE GINESTET. Ce Groupe établit ses comptes consolidés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France, à savoir, selon le règlement 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

<b>Dénomination sociale</b> <b>Siège Social</b>	<b>Montant capital</b>	<b>% détenu</b>
GROUPE PHILIPPE GINESTET LA BARBIERE 47 300 VILLENEUVE SUR LOT	22 882 597	49%

**JPA**  
7 rue Galilée  
75116 PARIS

**AUDITEM**  
4 rue Plumet  
75015 PARIS

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 octobre 2021

## **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 Euros  
Siège social : 16 Cours Albert 1er  
75008 PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

### **Exercice clos le 31 octobre 2021**

Aux actionnaires de la Société Française de Casinos,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### **Fondement de l'opinion**

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Valorisation des titres de participation**

### *- Risque identifié :*

Au 31 octobre 2021, la valeur nette des titres de participation de votre société s'élève à 14.080 M€ sur un total bilan de 16.018 M€. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire est estimée par la direction sur la base des flux de trésorerie prévisionnels de chaque entreprise.

L'estimation de la valeur d'inventaire de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon les cas à des éléments prévisionnels (perspective de rentabilité) et/ou des éléments stratégiques (synergies attendues, valeur stratégique) de cette activité/entreprise.

Dans ce contexte, et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

### *- Notre réponse :*

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'inventaire des titres de participation, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à apprécier si l'estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et à :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par la direction pour chacune de ces activités ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment en ce qui concerne le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance ;
- vérifier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe ;
- obtenir une confirmation écrite de la direction sur la fiabilité de ces prévisions.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

### Désignation des commissaires aux comptes :

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Société Française de Casinos par votre assemblée générale du 6 Juin 2018 pour JPA et du 25 Juin 2019 pour Auditem.

Au 31 Octobre 2021, Auditem était dans la 3<sup>ème</sup> année de sa mission et JPA dans la 4<sup>ème</sup> année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) N° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables

en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 25 février 2022

Les Commissaires aux comptes,

JPA

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small vertical stroke and a shorter horizontal stroke extending to the right.

Jacques POTDEVIN

AUDITEM

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized 'H' and 'L' followed by 'Roy' and a long horizontal line extending to the right.

Hervé LE ROY

# Comptes annuels

# Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	1 866		1 866	
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 800	1 800		186
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	75 310		75 310	75 310
Constructions	677 790	37 182	640 608	677 790
Installations tech., matériels et outillages industriels				30 957
Autres immobilisations corporelles	80 349	62 809	17 540	42 798
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	45 830 522	31 750 807	14 079 715	14 269 070
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	37 718	37 718		
Prêts	42 171	42 153	17	17
Autres immobilisations financières	100		100	1 500
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>46 747 627</b>	<b>31 932 469</b>	<b>14 815 157</b>	<b>15 097 628</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	159 000		159 000	196 950
Autres	1 022 024	147 124	874 900	559 062
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b>Instruments de Trésorerie</b>				
<b>Disponibilités</b>	165 175		165 175	49 802
<b>Charges constatées d'avance</b>	4 166		4 166	14 364
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 350 365</b>	<b>147 124</b>	<b>1 203 242</b>	<b>820 178</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL GENERAL ( I à V )</b>	<b>48 097 992</b>	<b>32 079 593</b>	<b>16 018 399</b>	<b>15 917 806</b>

# Bilan Passif

	Net Au 31/10/2021	Net Au 31/10/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel dont versé :	11 763 606	11 763 606
Prime d'émission, de fusion, d'apport	82 184	27 955
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	400 963	400 963
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	-9 016 506	4 268 276
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>5 309 315</b>	<b>-13 284 782</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>8 539 562</b>	<b>3 176 018</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>TOTAL ( I BIS )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	1 559 444	1 700 658
Provisions pour charges		20 943
<b>TOTAL ( II )</b>	<b>1 559 444</b>	<b>1 721 601</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 005 000	2 000 000
Emprunts et dettes financières diverses	2 389 930	1 973
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	116 538	196 798
Dettes fiscales et sociales	113 648	201 538
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		50 000
Autres dettes	1 294 277	8 569 878
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL ( III )</b>	<b>5 919 393</b>	<b>11 020 187</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>TOTAL GENERAL ( I à IV )</b>	<b>16 018 399</b>	<b>15 917 806</b>
Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP		

# Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/11/2020 au 31/10/2021			Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	243 246		243 246	576 306
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>243 246</b>		<b>243 246</b>	<b>576 306</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges			83 023	33 351
Autres produits			2 158	10
		<b>TOTAL ( I )</b>	<b>328 426</b>	<b>609 667</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			514 114	588 261
Impôts, taxes et versements assimilés			10 110	1 762
Salaires et traitements			262 012	533 514
Charges sociales			118 867	79 505
Dotations aux amortissements sur immobilisations			50 106	19 435
Dotations aux dépréciations des immobilisations			14 276	
Dotations aux dépréciations des actifs circulants				5 436
Dotations aux provisions pour risques et charges				3 182
Autres charges			12 683	100 070
		<b>TOTAL ( II )</b>	<b>982 169</b>	<b>1 331 164</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			11 871	
- Redevances de crédit-bail immobilier				
		<b>RESULTAT D'EXPLOITATION ( I - II )</b>	<b>-653 743</b>	<b>-721 497</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation (3)			5 806 308	4 014
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			8 748	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
		<b>TOTAL ( V )</b>	<b>5 815 056</b>	<b>4 014</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions				12 617 509
Intérêts et charges assimilées (4)			58 127	38 834
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements			5 296	
		<b>TOTAL ( VI )</b>	<b>63 424</b>	<b>12 656 343</b>
		<b>RESULTAT FINANCIER ( V - VI )</b>	<b>5 751 632</b>	<b>-12 652 329</b>
		<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I-II+III-IV+V-VI )</b>	<b>5 097 889</b>	<b>-13 373 826</b>

# Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/11/2020 Au 31/10/2021	Du 01/11/2019 Au 31/10/2020
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion		95 150
Sur opérations en capital	34 411	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	221 854	5 000
<b>TOTAL ( VII )</b>	<b>256 265</b>	<b>100 150</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	7 609	5 000
Sur opérations en capital	31 241	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	82 890	
<b>TOTAL ( VIII )</b>	<b>121 739</b>	<b>5 000</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL ( VII - VIII )</b>	<b>134 526</b>	<b>95 150</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )	-76 900	6 106
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>6 399 748</b>	<b>713 832</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>1 090 433</b>	<b>13 998 614</b>
<b>BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)</b>	<b>5 309 315</b>	<b>-13 284 782</b>
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>		95 150
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>	134 639	
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>	5 815 056	
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>	43 175	

# ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/10/2021 dont le total du bilan avant répartition est de 16 018 399 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : 5 309 315 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2020 au 31/10/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## PRESENTATION GENERALE

### **Activité de l'entreprise**

Holding

### **Lieu d'exploitation de l'activité de l'Entreprise**

16 Cours Albert 1<sup>er</sup> - 75008 PARIS

### **Convention d'intégration fiscale**

La société a opté, à compter de l'exercice ouvert le 01/11/1996, pour le régime fiscal des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

La société est tête de groupe de l'ensemble intégré fiscalement qui comprend en outre les filiales suivantes :

- SFC - SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
- CASINO DE GRUISSAN
- CASINO DE PORT LA NOUVELLE
- CECPAS CASINO DE COLLIOURE
- CHATELCASINO
- SOCIETE DESEAUX MINERALES ET ETAB.

### **Intégration fiscale**

La Société Française de Casinos est tête du groupe fiscalement intégré SFC composé des casinos de Gruissan, Port la Nouvelle, Collioure, Bagnères de Luchon, Chatel-Casino et SIHCT. Les conventions d'intégration fiscale signées avec les filiales du groupe fonctionnent selon le principe de neutralité. Chaque filiale du groupe intégré comptabilise sa charge d'impôt au taux de droit commun comme en l'absence d'intégration et s'en acquitte auprès de la société mère, Société Française de Casinos. Les économies d'impôt liées aux déficits (survenus durant l'intégration) sont comptabilisées en résultat dans les comptes de la Société Française de Casinos.

L'impôt du groupe au 31 octobre 2021 s'élève à 0 €.

# Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le n° 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au Plan Comptable Général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Faits caractéristiques

**1)** La société CASIGRANGI a pris le contrôle de la SA SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS (SFC) en date du 22/12/2020. CASIGRANGI détient ainsi 81 % de SFC.

**2)** Suite à la prise de contrôle par la société CASIGRANGI, la société SFC n'emploie plus de salariés.

**3)** La société 200% Poker, filiale de SFC a été liquidée en date du 30/04/2021.

**4)** La société SFC a bénéficié d'une transmission universelle de patrimoine (TUP) des sociétés BAGNERE DE LUCHON et SOCIETE IMMOBILIERE HOTELIERE DE CONGRES ET DE THERMALISME (SIHCT) en date du 22 avril 2021.

**5)** Du fait de son activité de prestations de services administratifs, la société est pour l'instant peu affectée par la crise sanitaire en cours.

La société a tout de même mis en place certaines mesures pour sécuriser la trésorerie et celle de ses filiales :

- Obtention au cours de l'exercice précédent d'un prêt garanti par l'état à hauteur de 2 000 K€ dont le remboursement se fera sur quatre ans. La première échéance interviendra en avril 2022.

- Recours à l'activité partielle pour une partie des salariés, sur la période de novembre 2020 à avril 2021. Les indemnités reçues s'élèvent à 20 K€.

## Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

**1)** La Ville de CHATEL a renouvelé au casino de Chatel Guyon le 01/11/2021, le droit d'exploiter le casino jusqu'au 31/10/2031 (DSP).

**2)** La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont des impacts significatifs sur l'activité des filiales de la holding SFC. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022.

Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe de l'annexe relatif aux "informations au titre des événements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes. Dans ces conditions, une information complémentaire sera communiquée si nécessaire à l'occasion de l'assemblée générale annuelle d'approbation des comptes, c'est-à-dire si des événements importants intervenus entre la date d'arrêté des comptes et la présentation de ces comptes à l'assemblée générale impactent l'activité et la situation financière de l'entreprise, sans pour autant nécessiter de modifier les comptes déjà arrêtés.

## Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

## Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais

d'actes, liés à l'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de la production de ces immobilisations.

### Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire.

- Constructions : 20 ans
- Agencements & aménagements des constructions : 10 ans
- Logiciels : 3 ans
- Mobilier de bureau : 10 ans
- Matériel : 2 à 10 ans

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières représentent les titres de participations, les créances rattachées à des participations, les malis techniques (selon règlement ANC 2015-06) ainsi que les dépôts et cautionnements. Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est à dire à leur coût d'acquisition (y compris les frais d'acquisition).

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence pour les immobilisations financières autres que les titres de participation. Les titres de participations sont dépréciés lorsque les événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur des titres est susceptible d'être intervenue et qu'il s'agit de changements significatifs défavorables présentant un caractère durable qui affectent les hypothèses ou les objectifs retenus à la date de l'acquisition. Dans ces situations, la Société Française de Casinos mesure la valeur d'utilité d'une participation par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés sur la base de taux appropriés et en prenant en compte des éléments, tels que les synergies attendues, ainsi que la valeur stratégique de cette activité / entreprise pour le groupe.

Les hypothèses retenues pour ces tests sont les suivantes :

202-2021	Gruissan	Chatel-Casino	Port La Nouvelle	Collioure
Base retenue pour la valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Période des prévisions	2022/2024	2022/2024	2022/2024	2022/2024
Taux d'actualisation	9,70 %	9,70 %	9,70 %	9,70 %
Taux de croissance du CA à moyen terme	2,20 %	4,20 %	3,20 %	1,70 %
Chiffre d'affaires 2020/2021	4.078 K€	2.762 K€	1.084 K€	1.590 K€
Rentabilité attendue en fin de plan (2024)	24,9 %	27,1 %	13,6 %	15,2 %

Par prudence, il n'y a eu aucune reprise de provision.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée en fonction de l'antériorité des créances et des perspectives de recouvrement.

### Informations requises par l'article L820-3 du code de commerce

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 74 640 € hors taxes.

### Consolidation

La Société Française de Casinos, en tant que société mère du groupe SFC, intègre ses filiales dans ses comptes consolidés.

### Rémunération des dirigeants

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordées aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit (en K€) :

- Exercice 31 Octobre 2021

Libellé	Rémunérations brutes	Charges sociales	Total
Avantages à court terme	34	15	49
Jetons de présence	34	13	47

Rémunération exceptionnelle	-	-	-
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>28</b>	<b>96</b>

- Exercice 31 Octobre 2020 (N-1)

<b>Libellé</b>	<b>Rémunérations brutes</b>	<b>Charges sociales</b>	<b>Total</b>
Avantages à court terme	234	97	331
Jetons de présence	100	30	130
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
<b>Total</b>	<b>334</b>	<b>127</b>	<b>461</b>

Sur l'exercice 2020, les "avantages à court terme" comprenaient la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

Sur l'exercice 2021, suite au changement de gouvernance, il n'y a plus de rémunération.

### **Engagements hors bilan**

- *Dettes garanties par des sûretés réelles :*

La Société Française de Casinos a donné la garantie autonome à première demande au "bailleur" du casino de Gruissan pour le paiement régulier du loyer. Cette garantie vaut pour la durée du bail, sa reconduction tacite ou son renouvellement.

## Effectif moyen

Catégories de salariés	Effectif	Effectif N-1
Cadres		2
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés		2
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>

### Commentaires :

La Société Française de Casinos n'emploie plus de salariés au 31/10/2021.  
En N-1, les mandataires sociaux étaient au nombre de 2.

## Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	5 092 470	2.30989	11 763 606
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	5 092 470	2.31000	11 763 606

### Commentaire

# Engagements financiers

## ENGAGEMENTS DONNES :

Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
Engagements de départ en retraite	
Caution filiales (voir tableau des filiales et part.)	1 532 984
<b>TOTAL</b>	<b>1 532 984</b>

Commentaire

## ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Garanties BPI	1 800 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 800 000</b>

Commentaire

# Etat des crédits bails

Immobilisations en crédit-bail	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeurs nettes
		de l'exercice	cumulés	
Terrains				
Construction				
Inst. tech, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	72 050			
Immobilisations en cours				
	<b>TOTAL</b>			<b>72 050</b>

Engagements de crédit-bail	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	de l'exercice	cumulées	jusqu'à 1 an	de 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans	
Terrains						
Constructions						
Inst. tech., matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles	11 871		3 888			
Immobilisations en cours						
	<b>TOTAL</b>	<b>11 871</b>	<b>3 888</b>			

# Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
GROUPE PHILIPPE GINESTET LA BARBIERE 47300 - VILLENEUVE SUR LOT	22 882 597	49.00

# Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
407654094 SAS CASINO DE PORT LA NOL Place Paul Valéry	400 000	100.00	6 355 745	489 951	889 726
11210 PORT-LA-NOUVELLE	-299 218		235 242		-27 530
305322042 SAS CASINO DE GRUISSAN BD DE PLANASSE	1 240 000	100.00	21 624 719	353 929	2 502 404
11430 GRUISSAN	1 529 107	770 000	6 260 531		148 865
382014645 SAS CASINO DE COLLIOURE ESPACE ECONOMIQUE	100 000	100.00	2 582 085		1 167 295
66190 COLLIOURE	162 377			1 532 984	71 476
391605987 SAS CHATEL CASINO PLACE BROSSON	88 000	100.00	13 418 971		1 905 169
63140 CHATELGUYON	976 747	2 497 727	7 474 693		29 988
395780380 SA SOCIETE DES EAUX MINER/ Les Grands Thermes	116 220	94.00	1 817 311		
63140 CHATEL-GUYON	859 034	705 008	109 248		-80 490

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat

# Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat
200% POKER	500 000	100.00	31 691	147 123	
	-----	-----	-----	-----	-----
	-186 127				

Participations	Capital	Q.P. détenue	Val. brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	-----	-----	-----	-----	-----
	Capitaux propres	Divid. encaiss.	Val. nette titres	Cautions	Résultat

# Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice		Augmentations	
			Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				960
Autres postes d'immobilisations incorporelles		1 800		
	<b>TOTAL</b>	<b>1 800</b>		<b>960</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains		75 310		
Constructions sur sol propre		677 790		
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		51 228		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		27 892		
Mat. de transport		25 450		
Mat. de bureau et info., mobilier		57 746		2 041
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>915 416</b>		<b>2 041</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		47 348 393		7 178
Autres titres immobilisés		37 718		
Prêts et autres immobilisations financières		43 671		100
	<b>TOTAL</b>	<b>47 429 782</b>		<b>7 278</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 346 998</b>		<b>10 279</b>
<b>Cadre B</b>				
		Diminutions	Valeur brute des immo	Réévalua. légale ou éval.
	Virement	Cession	en fin d'exercice	par mise en équival.
				Valeur d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement	-906		1 866	
Autres postes d'immobilisations incorporelles			1 800	
	<b>TOTAL</b>	<b>-906</b>	<b>3 666</b>	
Terrains			75 310	
Constructions sur sol propre			677 790	
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencts. et aménagt. const				
Installations techniques, matériel et outillages ind.		51 228		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			27 892	
Mat. de transport		25 450		
Mat. de bureau et info., mobilier		7 330	52 457	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	<b>TOTAL</b>	<b>84 008</b>	<b>833 449</b>	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		1 525 049	45 830 522	
Autres titres immobilisés			37 718	
Prêts et autres immobilisations financières	1 500		42 271	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 500</b>	<b>45 910 511</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>594</b>	<b>1 609 057</b>	<b>46 747 627</b>

# Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'étab. et développement					
Autres postes d'immo. incorp.	1 614	186		1 800	
	<b>1 614</b>	<b>186</b>		<b>1 800</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre		37 182		37 182	
Constructions sur sol d'autrui					
Ins. gales., agencts. et aménag. des constr.					
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	20 271	2 460	22 730		
Inst. gales., agenc. et aménagements divers	10 827	2 789		13 616	
Matériel de transport	25 450		25 450		
Mat. de bureau et informatique, mobilier	32 014	7 490	4 587	34 917	
Emballages récup. et divers					
	<b>88 562</b>	<b>49 921</b>	<b>52 767</b>	<b>85 715</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>90 176</b>	<b>50 107</b>	<b>52 767</b>	<b>87 515</b>	
Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES	Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode Amort. dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
Frais d'étab. et développement (I)					
Autres postes d'immo. incorp. (II)					
	<b>TOTAL</b>				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Inst. gales., agencts. et aménag. des constr.					
Inst. techniques, mat. et outillage indust.					
Inst. gales., agenc. et aménagements divers					
Matériel de transport					
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récup. et divers.					
	<b>TOTAL</b>				
Frais d'acquisition de titres de participations					
	<b>TOTAL GENERAL</b>				
	<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>		<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

# Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
<b>Réglémentées</b>					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
<b>TOTAL I</b>					
<b>Risques et charges</b>					
Provisions pour litiges					
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations	20 943		20 943		
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 700 658	26 460	167 674		1 559 444
<b>TOTAL II</b>					
	<b>1 721 601</b>	<b>26 460</b>	<b>188 617</b>		<b>1 559 444</b>
<b>Dépréciations</b>					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles		15 904	1 628		14 276
Immobilisations titres mis en équivalence					
Immobilisations titres de participations	33 079 323		1 328 516		31 750 807
Immobilisations financières	79 872				79 872
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients	5 436		5 436		
Autres provisions pour dépréciation	144 874	2 250			147 124
<b>TOTAL III</b>					
	<b>33 309 505</b>	<b>18 154</b>	<b>1 335 580</b>		<b>31 992 078</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>					
	<b>35 031 106</b>	<b>44 614</b>	<b>1 524 197</b>		<b>33 551 522</b>
		14 276	26 379		
		30 338	221 854		

# Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	42 171		42 171
Autres immobilisations financières	100		100
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	6 770	6 770	
Autres créances clients	152 230	152 230	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 137	3 137	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	24 012	24 012	
Taxe sur la valeur ajoutée	3 263	3 263	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	914 112	914 112	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	77 500	77 500	
Charges constatées d'avance	4 166	4 166	
	<b>TOTAL</b>	<b>1 185 190</b>	<b>42 271</b>

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques

# Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine	2 005 905	165 762	1 840 143	
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	905	905		
Fournisseurs et comptes rattachés	116 538	116 538		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	80 062	80 062		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	21 715	21 715		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	11 871	11 871		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 389 025	2 389 025		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	1 294 277	1 294 277		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
	<b>TOTAL</b>	<b>5 920 298</b>	<b>4 080 155</b>	<b>1 840 143</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

# Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	3 176 018
Distributions	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>3 176 018</b>
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
<b>Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice</b>	
<b>Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs</b>	<b>3 176 018</b>
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	54 229
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	-13 284 782
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	13 284 782
<b>Variations en cours d'exercice</b>	<b>54 229</b>
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat</b>	<b>3 230 247</b>
Résultat de l'exercice	5 309 315
<b>Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle</b>	<b>8 539 562</b>

# Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2021	31/10/2020
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	27 712.95	1 972.60
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 149.14	104 565.58
Dettes fiscales et sociales	9 472.60	76 183.89
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	10 000.00	70 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>133 334.69</b>	<b>252 922.07</b>

## Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2021	31/10/2020
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
<b>Autres emprunts obligataires</b>		
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
<b>Emprunts et dettes financières diverses</b>	27 712.95	1 972.60
16888000 INTER.COURUS PGE BPAURA	905.00	1 972.60
45581000 ASSOC.CPTS COUR.INT.COUR	26 807.95	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	86 149.14	104 565.58
40810000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	86 149.14	104 565.58
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	9 472.60	76 183.89
42820000 DETTES./PROV CONGES PAYES		50 308.44
43820000 PROV CH SOC / CP		21 845.58
44860000 CHARGES A PAYER - ETAT	4 450.00	
44861900 TAXE APPRENTISSAGE	1 515.96	1 118.94
44862000 FORMATION CONTINUE	2 040.64	1 480.93
44864900 CVAE - CFE	1 466.00	1 430.00
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
<b>Autres dettes</b>	10 000.00	70 200.00
46860000 DIVERS CHARGES A PAYER	10 000.00	70 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>133 334.69</b>	<b>252 922.07</b>

# Produits et charges constatés d'avance

	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/10/2021	31/10/2020
Produits constatés d'avance		
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		
Charges constatées d'avance		
Charges d'exploitation	4 166	14 364
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>4 166</b>	<b>14 364</b>

**JPA**  
7 rue Galilée  
75116 PARIS

**AUDITEM**  
4 rue Plumet  
7501 PARIS

## **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 octobre 2021

## **SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS**

Société Anonyme au capital de 11 763 605,70 Euros  
Siège social : 16 Cours Albert 1er  
75008 PARIS

## **Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

**Exercice clos le 31 octobre 2021**

Aux actionnaires de la Société Française de Casinos,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## I - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

## II - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 25 février 2022,

Les Commissaires aux comptes,

JPA



Jacques POTDEVIN

AUDITEM



Hervé LE ROY